



JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉBATS PARLEMENTAIRES
ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

9^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1988-1989

(27^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

1^{re} séance du mardi 9 mai 1989

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. LOÏC BOUVARD

1. **Rappels au règlement** (p. 669).
MM. Louis Mermaz, Robert Pandraud, Bernard Stasi, le président.
2. **Constitution d'une commission d'enquête** (p. 669).
3. **Déclaration de l'urgence d'un projet de loi** (p. 669).
4. **Secteur public audiovisuel.** - Déclaration du Gouvernement et débat sur cette déclaration (p. 669).
M. Jack Lang, ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire.

Mme Catherine Tasca, ministre délégué auprès du ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire, chargé de la communication.

MM. Jacques Barrot,
Georges Hage,
Bernard Schreiner (*Yvelines*),
André Santini,
Michel Péricard,
Mme Christine Boutin.

Renvoi de la suite du débat à la prochaine séance.

5. **Ordre du jour** (p. 686).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENCE DE M. LOÏC BOUVARD,

vice-président

La séance est ouverte à seize heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

RAPPELS AU RÈGLEMENT

M. le président. La parole est à M. Louis Mermaz, pour un rappel au règlement.

M. Louis Mermaz. Monsieur le président, au moment où nous reprenons nos travaux, je veux témoigner de l'émotion de notre groupe devant les événements tragiques qui ont ensanglanté la Nouvelle-Calédonie, l'assassinat de Jean-Marie Tjibaou et de son compagnon Yéweiné Yéweiné.

Je sais que le président Laurent Fabius rendra hommage demain à leur mémoire mais, dès cet après-midi, au nom de mon groupe - mais je sais que ce sentiment est partagé dans l'ensemble de l'Assemblée - je tenais à dire combien grande est notre peine et à souligner que nos pensées se tournent aujourd'hui vers la Nouvelle-Calédonie et vers le peuple kanak.

M. le président. La parole est à M. Robert Pandraud.

M. Robert Pandraud. Monsieur le président, dans ce deuil qui étreint une fois de plus la Nouvelle-Calédonie, le groupe R.P.R. s'associera, bien entendu, à la minute de recueillement qui sera demandée. Au cours de celle-ci, je suis persuadé que tous nos collègues, sur quelque travée qu'ils siègent, auront la même pensée pour toutes les victimes du terrorisme et, notamment, pour les gendarmes assassinés lâchement à Ouvéa.

M. le président. La parole est à M. Bernard Stasi.

M. Bernard Stasi. Monsieur le président, le groupe de l'U.D.C. tient, bien entendu, à s'associer à la tristesse exprimée par les deux précédents orateurs.

Notre groupe, qui avait approuvé les accords de Matignon et avait souhaité, par conséquent, que soit mené jusqu'à son terme le processus de réconciliation et de travail en commun initié par ces accords, est particulièrement sensible aux événements qui viennent de se dérouler en Nouvelle-Calédonie. Nous formons des vœux très cordiaux, très chaleureux, pour que ce nouveau drame ne fragilise pas le processus qui a été engagé mais, au contraire, renforce la conviction de tous ceux qui savent que l'avenir de la Nouvelle-Calédonie passe par le dialogue, la réconciliation et le travail en commun.

M. le président. Ainsi que l'a indiqué tout à l'heure M. Mermaz, M. le président de l'Assemblée nationale m'a informé qu'il interviendrait sur ce sujet demain, lors de la séance de l'après-midi.

2

CONSTITUTION D'UNE COMMISSION D'ENQUÊTE

M. le président. J'informe l'Assemblée que les candidatures aux trente sièges de la commission d'enquête sur les conditions dans lesquelles ont été effectuées les opérations de privatisation d'entreprises et de banques appartenant au secteur public depuis le 6 août 1986, dont la création a été décidée le vendredi 28 avril 1989, ont été affichées et publiées au *Journal officiel* du 4 mai 1989.

Les nominations ont pris effet dès cette publication.

La réunion constitutive de la commission aura lieu le jeudi 11 mai, à dix-huit heures.

3

DÉCLARATION DE L'URGENCE D'UN PROJET DE LOI

M. le président. M. le président de l'Assemblée nationale a reçu de M. le Premier ministre une lettre l'informant que le Gouvernement déclare l'urgence du projet de loi modifiant le code du travail et relatif à la prévention du licenciement économique et au droit à la conversion.

Acte est donné de cette communication.

4

SECTEUR PUBLIC AUDIOVISUEL

Déclaration du Gouvernement et débat sur cette déclaration

M. le président. L'ordre du jour appelle une déclaration du Gouvernement sur l'avenir, les missions et les moyens du secteur public audiovisuel et le débat sur cette déclaration.

La parole est à M. le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire.

M. Jack Lang, ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, ce débat est destiné à permettre aux députés d'exprimer leurs sentiments, leurs inquiétudes, leurs propositions. Je serai donc bref, car je préfère que le temps de parole soit d'abord réservé aux interventions des parlementaires.

Le débat de cet après-midi est une première. C'est en tout cas, depuis longtemps, la première fois que les députés sont appelés à dialoguer, à échanger leurs sentiments sur l'avenir du secteur public de l'audiovisuel. Dans le passé, on facilitait rarement cette liberté d'échanges. Au contraire, le souvenir est là de débats menés au pas de charge, parfois sous la contrainte de l'urgence ou de tel article de la Constitution. Aujourd'hui, à chacun d'exprimer son sentiment et, je l'espère, ses propositions.

Ce débat est l'accomplissement d'un engagement du Gouvernement. C'est aussi l'achèvement d'une première étape de concertation menée depuis plusieurs mois, en particulier sous l'autorité de Catherine Tasca, associant des personnalités, des

représentants des organisations professionnelles, des parlementaires. Ce fut un travail long, approfondi, exigeant, qui, sans cesse, a sollicité l'opinion publique et qui a permis par conséquent l'avancée d'idées contradictoires.

Je crois qu'en cette matière, puisque cela touche à la démocratie, la méthode utilisée dès le premier jour est en elle-même un programme. Nous avons dès le départ tourné le dos au système des lois adoptées à la va-vite, à la hache, à coups de serpe, et qui déstabilisent gravement, pour longtemps, l'audiovisuel français.

Ce débat est centré sur l'audiovisuel public. Je tiens, avant son ouverture, à rappeler trois idées fondamentales autour desquelles s'oriente l'action du Gouvernement.

Première idée, le rapport qui vous est soumis doit être lu, interprété, apprécié, commenté, critiqué à coup sûr, dans le cadre de la politique plus globale du Gouvernement pour le développement de notre système audiovisuel, et, en particulier, dans le contexte d'une priorité culturelle, audiovisuelle et éducative affirmée par le Président de la République et par le Gouvernement.

La politique audiovisuelle elle-même s'est manifestée à travers plusieurs actes importants, et d'abord la loi du 17 janvier 1989, appliquée aussitôt avec l'installation du Conseil supérieur de l'audiovisuel, institution indépendante dont la composition, assez généralement, a été appréciée et dont les premiers actes ont manifesté son souci de la pluralité : nomination du président de Radio France, attribution des premiers réseaux pour le satellite de communication. A mesure que les semaines passent, le C.S.A. s'affirme comme une autorité solide et respectueuse de la pluralité des pensées. Au mois de décembre, interpellés très légitimement par certains d'entre vous qui s'inquiétaient de l'objectivité et de la neutralité de cette institution, Catherine Tasca et moi-même n'avions qu'une seule réponse à donner : notre conviction, notre foi, notre bonne foi. Nous vous avons souvent affirmé que c'était aux actes que s'appréciait l'indépendance d'une autorité et non pas aux belles paroles proférées lorsqu'on l'institue.

D'autres mesures ont illustré la politique audiovisuelle, en particulier la mise en place du comité de soutien destiné à encourager la création d'émissions pour la jeunesse, et d'autres textes d'applications sont en préparation, deux décrets principalement, l'un portant sur les quotas de diffusion aux heures de grande écoute, sur lequel vous souhaitez peut-être tout à l'heure obtenir quelques éléments d'information complémentaires, et l'autre permettant de mieux aménager les relations entre la diffusion et la production.

Bref, dans la lignée choisie par le Président de la République, confirmée par le Gouvernement, nous avançons pas à pas, fidèles au programme d'action que nous avons retenu : moderniser dans le calme et la sérénité l'audiovisuel français, dans un esprit d'ouverture et de concertation.

La deuxième idée est très simple, elle est au cœur même de notre débat d'aujourd'hui, et je la formulerai très rapidement : la télévision publique est une idée d'avenir. Le Gouvernement y croit. Il ne se résigne pas à ce qui a pu apparaître comme une certaine décadence, et, en ce sens, il professe, en effet, une conception différente de celle du gouvernement précédent. Nous voulons aller de l'avant, énergiquement, pas seulement le jour d'un vote ou d'un débat, mais semaine après semaine, trimestre après trimestre, et, pour longtemps, donner une impulsion à la télévision publique de la fin de ce siècle.

Si, pour nous, la télévision publique est une idée d'avenir, c'est que nous constatons que, comme nous l'affirmons ici même au cours du débat de 1986, les rares pays ayant réussi à préserver une industrie de programmes sont ceux qui ont eu la sagesse de préserver, de développer, de moderniser un service public de l'audiovisuel comme l'Allemagne, l'Angleterre ou les pays du nord de l'Europe, alors que ceux qui, au contraire, ont sacrifié à la légère, cédant au mirage de la facilité, leur service public audiovisuel connaissent aujourd'hui de graves déconvenues, sont devenus les importateurs de séries américaines ou japonaises et ont fait beaucoup de mal à la création cinématographique ou télévisuelle de leur pays.

La troisième idée, c'est que cette télévision publique d'avenir retrouve, sous les couleurs de la France, une place éminente en Europe. La réputation était établie que notre pays avait l'une des télévisions les plus créatives d'Europe. Cette ambition de retrouver ce rang est la nôtre, et nous sou-

haitions y associer l'ensemble des forces de création et des forces politiques. Nous nous réjouissons d'ailleurs que ceux-là mêmes qui, voici deux ans, avaient cédé au mirage de la privatisation, aujourd'hui se ressaisissent et admettent qu'un pays comme la France doit disposer d'un service public télévisuel de grande qualité, de grande ambition.

M. Michel Pérocard. Nous n'avons jamais dit le contraire !

M. le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire. Pour atteindre cet objectif et pour que les beaux mots de service public enfin à nouveau prononcés avec plaisir dans cette enceinte ne soient pas seulement des mots mais deviennent une réalité vivante, un certain nombre d'actions sont nécessaires dont le rapport qui vous est soumis propose un aperçu.

Il faut d'abord des moyens. On ne peut pas vivre longtemps dans l'illusion que nous pourrions avoir en Europe un service public de l'audiovisuel digne de ce nom s'il était financé de façon seconde, en particulier si la redevance était appelée à diminuer - comme ce fut malheureusement le cas à une époque - ou à stagner. Il faut avoir le courage d'appeler un chat un chat et de dire ce que coûtent les services publics audiovisuels dans les autres pays d'Europe. Alors que notre redevance est de 533 francs en 1989, elle s'élève en République fédérale d'Allemagne à 690 francs, au Danemark à 1 100 francs, en Finlande à 953 francs et en Grande-Bretagne à 677 francs. Un gouvernement qui souhaite encourager le développement de la production audiovisuelle publique doit avoir le courage de faire progresser raisonnablement mais courageusement le niveau de la redevance. C'est l'une des décisions que le Gouvernement et le Premier ministre ont prises.

Mais la redevance n'est que l'une des sources qui permettront à notre service public de mieux vivre en 1990. Ce sont au moins 800 millions de francs qu'il sera nécessaire de collecter l'année prochaine. Environ 350 pourraient provenir d'une augmentation de la redevance.

Une autre source, conforme à une logique de réorganisation financière du service public, pourrait être la rebudgétisation progressive de R.F.I., qui avait d'ailleurs été suggérée par un certain nombre de parlementaires, aujourd'hui dans l'opposition, hier dans la majorité, auxquels il faut à cet égard rendre hommage. Cette rebudgétisation par étapes permettrait d'obtenir 200 millions de francs supplémentaires l'année prochaine.

Pour le reste, le Gouvernement sera appelé dans les prochains jours à prendre des décisions relatives à deux autres sources de financement : une dotation en capital et la prise en charge de nouveaux exonérés par le budget.

La part de la publicité, qui devra être contenue, permettra un financement équilibré du service public de l'audiovisuel.

M. Robert-André Vivien. Pour 3,6 milliards de francs !

M. le ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire. La troisième série de mesures susceptibles de donner à notre système audiovisuel la puissance dont il a besoin concerne les structures, et le rapport fait à cet égard des propositions.

J'évoquerai l'une d'entre elles, qui fera peut-être l'objet de questions et de modifications : je veux parler de la présidence commune Antenne 2-F.R. 3.

L'une des contradictions où la télévision publique, voire toute télévision, se trouve enfermée est qu'elle souhaite à la fois - ce qui est légitime - toucher le plus vaste public possible, avec des programmes de grande qualité, mais aussi des publics plus spécifiques, plus « cibles », en traduisant des besoins particuliers en matière d'éducation, de musique ou de savoir scientifique.

L'évolution des grands médias à travers le monde montre au demeurant que cette double aspiration s'exprime partout, y compris dans les systèmes d'économie de marché. Ainsi, les Etats-Unis veulent maintenir des chaînes généralistes, avec les *networks*, aujourd'hui en difficulté, tout en traduisant les besoins spécifiques de publics particuliers grâce au développement de réseaux câblés.

Notre sentiment, c'est que le service public ne doit pas sacrifier une tâche à une autre et qu'il doit avoir l'ambition de répondre aux aspirations du grand public populaire tout

en ne sacrifiant pas les aspirations, tout aussi importantes, des publics particuliers, jeunes et moins jeunes, amateurs de musique ou de sport, passionnés de sciences, d'art ou de littérature.

Observons au passage que les décisions heureuses prises par le C.S.A. vont dans le sens de cette satisfaction de besoins particuliers. Les projets thématiques ont été plus volontiers retenus que les projets généralistes.

L'une des raisons qui militent en faveur d'une présidence commune Antenne 2-F.R. 3 est de permettre aux futurs responsables de jouer sur plusieurs claviers de programmation, et nos voisins d'Europe qui ont réussi à maintenir vivante une télévision publique en font la démonstration. Ainsi, la Grande-Bretagne qui, avec la BBC, dispose de deux réseaux, peut éviter d'enfermer chacune des chaînes dans un système risquant de l'asphyxier.

L'autre raison est évidemment le souci de complémentarité, d'économie dans les moyens. A quoi bon une compétition coûteuse entre deux régies publicitaires, entre des moyens techniques différents, si l'on souhaite, dans le cadre de moyens augmentés, assurer une gestion plus rationnelle du service public ?

La proposition sage, médiane, qui a été retenue par le Gouvernement pourrait se résumer ainsi : ni *statu quo*, ni fusion. Le *statu quo* aurait perpétué la séparation entre deux sociétés totalement distinctes et se livrant une concurrence plus ou moins meurtrière ; la fusion aurait fait perdre à chacun des deux réseaux son identité, sa couleur, ses particularités. Nous n'avons pas non plus retenu l'idée, préconisée par le précédent gouvernement, d'une *holding* qui, à terme, se serait traduite par une fusion et une disparition de FR 3, ou - cela était à peine dissimulé - par sa privatisation.

Le président commun aura une triple mission : accroître l'audience globale des deux canaux, accroître l'audience de chacun d'entre eux, veiller à ce que chacune des deux chaînes conserve son dynamisme, son image et sa coloration propres.

C'est là une solution modérée, mais l'essentiel n'est pas dans les changements de structures. Il réside dans la volonté, dans la détermination inflexible de l'ensemble du Gouvernement, pas seulement des deux ministres qui se présentent aujourd'hui devant vous, mais aussi du Premier ministre et du Président de la République. Je le répète : notre volonté de redonner tout son lustre au service public audiovisuel français n'est pas celle d'un instant ou d'un jour. Nous considérons que l'effort de la nation en faveur de l'éducation nationale et de la culture n'aurait pas de sens si le service public audiovisuel français n'était pas soutenu, encouragé, modernisé, amplifié avec la même ambition et la même volonté.

Voilà l'œuvre à laquelle nous vous convions. Nous sollicitons aujourd'hui les idées, les critiques, les propositions et contre-propositions afin de construire, pas à pas, cette œuvre pour la culture française et le public français. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à Mme le ministre délégué auprès du ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire, chargé de la communication.

Mme Catherine Tasca, ministre délégué auprès du ministre de la culture, de la communication, des grands travaux et du Bicentenaire, chargé de la communication. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, je prolongerai la démonstration faite par Jack Lang de l'engagement du Gouvernement en faveur du redressement du secteur public de l'audiovisuel en rappelant les débats que nous avons eus ici à l'occasion de l'examen du budget, puis du projet de loi relatif à la création du Conseil supérieur de l'audiovisuel. Dans les deux cas, sur tous les bancs, le constat relatif à la situation actuelle de l'offre de programmes audiovisuels en France, toutes chaînes confondues, était sinon désespéré, du moins extrêmement inquiétant.

M. Robert-André Vivien. C'est vrai !

Mme le ministre chargé de la communication. La situation du secteur public de l'audiovisuel était d'autant plus sombre que c'est sur lui, comme l'a souligné Jack Lang, que, du fait de la force considérable prise en très peu d'années

par les chaînes commerciales, pèsent le plus d'attentes, d'exigences, d'ambitions, non seulement en ce qui concerne la qualité mais aussi la démocratie.

Ce dont nous débattons aujourd'hui, c'est du rôle que le pays veut assigner à l'ensemble audiovisuel public dans une structure mixte où il est le seul à pouvoir apporter des réponses différentes de celles des chaînes commerciales.

Je résumerai de façon très lapidaire le constat de l'autisme dernier : la multiplication des opérateurs concurrents a conduit à une inflation redoutable des coûts, à la suprématie de l'Audimat - voire, selon certains, à sa dictature - à la régression des programmes de création, à l'invasion des pratiques commerciales à l'écran. C'est pourquoi, aujourd'hui, il faut repenser des missions spécifiques de la radio et de la télévision publiques, non plus dans les mêmes termes qu'aux « beaux temps » du monopole ou lorsque le secteur privé était encore naissant, mais bien après deux ans d'une compétition ravageuse entre le secteur privé et le secteur public et au sein même du secteur public.

Si la radio de service public a su pour l'essentiel résister au choc de la concurrence avec le privé, composer avec ses diverses chaînes une offre souple et multiforme, innover, se décentraliser, il n'en est pas de même de la télévision de secteur public, qui a malheureusement perdu le Nord.

La télévision est faite pour les téléspectateurs. C'est une lapalissade, mais qui ne correspond malheureusement plus à la réalité. Ainsi, les téléspectateurs qui, le 11 mai au soir, à l'heure de grande écoute, voudraient regarder sur leur écran autre chose qu'un film de cinéma jugeront sans aucun doute que la télévision n'est pas faite pour eux, puisque six films sont programmés à la même heure ce jour-là ! Et le secteur public offre très rarement une alternative permettant d'échapper à cette uniformité. Antenne 2 et F.R. 3 ont continué très largement à s'épuiser en une vaine concurrence. Dans notre pays, malheureusement, la télévision publique calque ses programmes sur ceux des chaînes privées, et elle ne semble pas faite pour « les » publics dont Jack Lang soulignait tout à l'heure l'extrême diversité, les demandes multiformes et parfois contradictoires, mais toutes légitimes. La télévision n'est pas faite pour « les » téléspectateurs, elle est faite de plus en plus, y compris sur les chaînes publiques, pour « un » téléspectateur, sorte d'être fictif, plus petit commun dénominateur, moyenne définie par l'Audimat, un individu dépourvu d'originalité, de goûts personnels, à qui l'on propose la pâture susceptible de satisfaire tous les goûts dans le même moment. C'est ce que l'on appelle, dans le jargon des marchands de programmes, le « public cible » des heures de grande écoute, ce qui est très commode pour les annonceurs et pour les commerçants de programmes.

La mission du service public ne peut certainement pas s'en tenir à cette approche de l'attente des usagers. Y a-t-il une fatalité dans cette façon de traiter le public de la radio et de la télévision publiques ? Nous pensons que non. L'expérience des télévisions publiques, de la BBC et de la RAI en particulier, prouve qu'il peut en aller autrement dès lors que, affrontées à la dérégulation et à la concurrence, passé le moment de surprise où elles tentaient d'imiter les méthodes du privé, les télévisions publiques ont su résister à l'adversaire, affirmer leur primauté, gagner leur audience et affirmer leur différence dans la qualité, notamment en jouant de la complémentarité de leurs canaux.

Il n'y a donc pas de fatalité en ce domaine. En France, nous en sommes encore au temps de la surprise et de l'imitation suicidaire des méthodes du privé. Dans ce contexte nouveau qui lui est imposé depuis 1987, le secteur public audiovisuel doit faire face différemment à ses missions traditionnelles et il doit aussi assumer de nouvelles missions. Mais le temps lui est compté, et j'insiste gravement sur ce point.

Dans le paysage mixte qui est le nôtre aujourd'hui, il faut que la représentation nationale puisse débattre de ce que sont les missions spécifiques du secteur public. Ces missions, nous le savons maintenant - l'expérience française et les expériences étrangères nous l'ont enseigné - ne peuvent pas être également assumées par le secteur commercial et le secteur public. Il y a inéluctablement une charge propre du secteur public. Ces missions sont pour nous très claires, et la centaine de professionnels qui ont travaillé au sein des groupes de travail réunis cet hiver, de même que plusieurs spécialistes entendus par ces groupes, les ont soulignées.

La première, qui est fondamentale, consiste à améliorer la qualité des programmes afin de contrebalancer l'action des chaînes commerciales, le recul de la création, l'abandon des genres les plus inventifs, l'invasion par les programmes américains et l'absence d'une politique de programmes destinés à la jeunesse véritablement digne des enjeux.

Deuxième mission dans laquelle le secteur public doit s'engager très fortement : le soutien et le prolongement de l'effort d'éducation et de culture de l'État. La télévision est un espace privilégié de loisirs et de formation des esprits. La médiocrité des programmes aux heures de plus grande écoute annihile une grande partie des efforts consentis par les pouvoirs publics dans le domaine de la culture et de l'éducation.

Troisième mission du secteur public : face à la logique marchande, donner aux téléspectateurs une vraie liberté de choix.

Ce qui est constamment exprimé, que ce soit par la voix des créateurs, de ceux qui sont là pour inventer des programmes, ou par celle des téléspectateurs, c'est la revendication d'une possibilité de choix, c'est le refus de la banalisation par le commun dénominateur, le plus petit en général. C'est par cette diversification de l'offre de programmes que le secteur public aura une vraie chance de reconquérir une large audience.

Enfin, il convient de développer la présence de l'audiovisuel public sur la scène européenne et internationale.

Pour l'accomplissement de toutes ces missions, il est clair que l'audiovisuel public doit se démarquer de la logique des chaînes commerciales. Il doit choisir une autre stratégie, d'autres ambitions, d'autres méthodes de travail. C'est à cela que se sont attachés les groupes de réflexion et c'est ce que le rapport du Gouvernement s'est efforcé de synthétiser et de soumettre à votre débat.

Je me limiterai à souligner trois aspects de cette évolution urgente et indispensable du secteur public.

En premier lieu, il s'agit de créer entre les deux principales antennes du secteur public une complémentarité au service de la qualité des programmes et de la diversité des attentes. Sur ce point, Jack Lang a dit, pour l'essentiel, ce qui avait motivé notre réflexion et ce qui nous avait conduits à proposer, au-dessus des deux structures d'entreprise, une unité de direction, une unité de stratégie, seule capable à la fois de concevoir et d'imposer à ces structures une complémentarité des choix et des actions. Je n'y reviendrai donc pas. Quoi qu'il en soit, cette complémentarité constitue une chance essentielle pour l'avenir du secteur public.

Les chaînes publiques doivent délibérément tourner le dos à la logique libérale de la compétition, de la concurrence, de la soi-disant émulation profitant à la qualité. La démonstration a été faite : la concurrence peut servir le développement commercial de telle ou telle chaîne, ainsi que la conquête de l'audience par une chaîne contre une autre, mais elle ne sert pas le développement de la qualité des programmes ni leur diversification.

Cette complémentarité entre Antenne 2 et F.R. 3 doit jouer, telle que nous la concevons, à double sens. Là aussi, il y a une rupture avec la logique antérieure de la définition de missions radicalement différentes pour chacune des chaînes du secteur public. La complémentarité sera efficace si elle joue bien dans les deux sens et si la stratégie à l'égard des publics vise à chercher sur l'une et l'autre antenne, alternativement, à rassembler un grand public ou à répondre à une attente spécifique.

Il est clair, pour nous, que la complémentarité ne saurait se jouer entre une chaîne populaire dite de qualité qui, constamment, accaparerait les manifestations les plus séduisantes pour le grand public, et une deuxième chaîne considérée constamment comme dépositaire des missions difficiles du service public, supportant sans cesse « la croix » du service public, des missions éducatives et culturelles.

Dans notre esprit, F.R. 3 doit rester, dans le tandem composé par Antenne 2 et elle-même, dans cette complémentarité fortement organisée, une chaîne grand public, une chaîne de l'innovation, une chaîne de la découverte, une chaîne de la différence avec la même ambition que celle de sa sœur Antenne 2. En aucun cas, nous ne voulons que F.R. 3 soit réduite à une mission culturelle qui l'isolerait et qui en ferait simplement la bonne conscience, dirai-je, du secteur public audiovisuel, autorisant ainsi l'autre chaîne à dériver vers un

modèle très proche du modèle commercial. L'existence forte de F.R. 3 est l'atout qui permettra à Antenne 2, chaîne par vocation très grand public, de proposer aussi, à certains moments, des œuvres de création, des œuvres qui font et qui ont fait la vertu du secteur public.

Deuxième élément majeur des propositions que nous vous soumettons : l'atout régional du secteur public audiovisuel. Cet atout, particulièrement illustré par la spécificité de F.R. 3, doit aussi être présent dans les ambitions concernant l'évolution des programmes de R.F.O., vers une plus large responsabilisation de ses stations régionales et vers la consolidation de la décentralisation de Radio France.

L'atout régional est assurément, dans un paysage aujourd'hui homogénéisé, ce qui donne la plus forte identité au secteur public audiovisuel. Grâce à F.R. 3, le secteur public dispose d'un réseau régional bien implanté et très large, au contact de la diversité des régions. Le Gouvernement a le projet de valoriser ce réseau à l'inverse de certaines perspectives de largage de celui-ci : largage immédiat - il n'y a pas si longtemps, n'évoquait-on pas les possibilités de vente par appartements des stations régionales de F.R. 3 ? - ou largage progressif avec la construction d'unités d'économie mixte qui, progressivement, éloigneraient bien entendu le réseau de son attache principale au secteur public.

Pour F.R. 3, en effet, le développement de la mission régionale implique une plus grande autonomie de ses vingt-cinq stations régionales, notamment afin que les magazines régionaux et l'information de proximité, qui sont l'apanage de cette société et pour lesquels elle est dotée de moyens très spécifiques, voient leur contenu élargi et leur présence à l'antenne accrue. Il importe que la diffusion régionale se situe dans les créneaux où elle est attendue par ses publics et, à cet égard, les responsables de la chaîne auront à conduire une réflexion, sans forcément continuer sur la lancée des habitudes d'antan. L'antenne régionale doit exister pour son public, dans chaque région, au moment où celui-ci est disponible, et sa présence doit être continue : on doit éviter les ruptures de contact à l'occasion de l'été ou des week-ends. C'est là, pour F.R. 3, un enjeu majeur.

D'une autre manière, l'atout régional peut venir vitaliser l'ensemble des chaînes publiques en apportant à la diffusion nationale de F.R. 3 des programmes, des magazines thématiques notamment, pour lesquels certaines des stations régionales de la chaîne ont d'ores et déjà, et très largement, fait la preuve de leur imagination, de leur vocation réelle, de leur capacité à produire ces programmes.

Une telle évolution ne se décrète pas par des textes. Elle repose beaucoup sur la conviction des hommes. Elle reposera aussi, j'en suis sûre, sur les encouragements, qui pourront venir du Gouvernement et du débat parlementaire, aux professionnels de cette société, qui pourront considérer qu'enfin cette dimension régionale est réellement un élément constitutif de l'offre de programmes de la télévision publique.

Pour ce faire, la société F.R. 3 devra bâtir un système de contrats pluriannuels passés entre l'antenne nationale et les stations régionales, lesquels permettront d'inscrire véritablement les projets de programmation, et les activités de production dans les régions, dans une stratégie de programmation, et donc dans une stratégie de conquête des publics ; car c'est bien là que se situe l'enjeu, et non pas dans un essaimage très irrégulier de l'antenne nationale par quelques programmes que le public ne perçoit parfois même pas comme étant d'initiative et de réalisation régionales. En général, meilleurs sont ces programmes d'origine régionale, plus ils sont fondus dans l'antenne et moins ils sont valorisés comme le fruit de l'existence du réseau régional.

De même, une plus grande autonomie de l'appareil de production à l'intérieur même de F.R. 3, une meilleure intégration de cet appareil dans le tissu économique régional et la recherche d'une meilleure organisation, d'une meilleure gestion de cet outil, seront la meilleure garantie du maintien de la société et du développement de son activité de production.

Le Gouvernement prévoit la séparation de l'outil de production et de la responsabilité de programmation, par la mise en place, là aussi, de contrats pluriannuels, de manière que des programmes aussi prestigieux que *Maria Vandamme*, série initialement proposée, il faut le savoir, par F.R. 3-Lille et finalement réalisée par T.F. 1, n'échappent plus à la télévision publique et valorisent cette dimension régionale de F.R. 3. (*Très bien ! sur les bancs du groupe socialiste.*)

Au-delà de la construction de la complémentarité et de la valorisation de l'autonomie régionale du secteur public, qui doivent toutes deux permettre un juste équilibre entre les deux chaînes et conforter l'identité de chacune d'entre elles, j'évoquerai, pour terminer, un troisième axe du rapport du Gouvernement, qu'il serait grave de négliger aujourd'hui : la modernisation de la gestion par l'application d'une véritable stratégie de groupe.

Les sociétés du secteur public sont des entreprises qu'il convient de gérer comme des entreprises et non comme des administrations. (*Très bien ! sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*) Cela signifie que plus de liberté doit être laissée à leurs dirigeants dans le choix des moyens, à l'intérieur des cadres, des structures et des enveloppes financières définies. Il faut responsabiliser les équipes dirigeantes de chacune des sociétés. Cela implique aussi une prise de responsabilité forte de la part des responsables et aussi davantage de rigueur des pouvoirs publics dans la détermination des objectifs - c'est celle-ci que vise le rapport présenté aujourd'hui par le Gouvernement - et dans l'évaluation des résultats.

L'instrument privilégié de l'exercice de la tutelle devrait, à l'avenir, être le contrat d'objectifs, négocié entre l'Etat et l'entreprise, contrat prévu par la loi du 17 janvier 1989. Cela suppose une perspective pluriannuelle de développement et une mobilisation du personnel autour de projets d'entreprise élaborés dans la transparence et la concertation. Cette démarche est d'ores et déjà engagée au sein des entreprises du secteur public, non seulement de diffusion, mais aussi de production, comme la S.F.P., et dans les entreprises prestataires de services comme l'I.N.A. et T.D.F.

L'élaboration d'un projet d'entreprise s'inscrivant dans une stratégie de groupe est la meilleure arme d'avenir pour que le secteur public ait une véritable identité, une véritable existence dans notre paysage audiovisuel.

Considérées dans leur ensemble, les sociétés du secteur public forment un groupe qui est l'un des tout premiers groupes de communication de notre pays. C'est un atout pour la politique de service public dont il convient aujourd'hui de mettre véritablement en place les moyens et les rouages.

Jack Lang a évoqué une des conclusions que nous avons tirées de l'examen des objectifs et des enjeux : une présidence commune à Antenne 2 et à F.R. 3.

Il me semble préférable de laisser maintenant aux parlementaires le loisir de développer, sur l'ensemble des points du rapport, leurs positions. S'ils le souhaitent, nous reviendrons bien entendu sur ce point spécifique.

A mon sens, le problème des structures est un problème de moyens et la discussion sur les structures n'a pas de sens sans un accord profond et un débat, très déterminant pour l'avenir, sur les objectifs particuliers du secteur public audiovisuel. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Jacques Barrot, premier orateur inscrit, au nom du groupe de l'Union du centre.

M. Jacques Barrot. Madame le ministre, attachés au secteur audiovisuel public et partageant avec vous l'ambition d'en faire un pôle de référence pour l'ensemble du secteur audiovisuel français, nous souhaitons prendre une part active à ce débat. Nous voulons croire que rien n'est tranché bien que certains effets d'annonce aient donné l'impression du contraire.

On a pu dire que, derrière ces bonnes intentions, se cachait l'objectif essentiel de nous conduire à une présidence unique. Ce serait tomber à nouveau dans la manie bien française de répondre, par une structure miracle, à un problème de fond et à des difficultés très concrètes de fonctionnement.

Voilà pourquoi, après avoir émis les plus vives réserves sur cette modification structurelle, je voudrais, au nom de mes amis de l'Union du centre, vous faire un certain nombre de suggestions sur ce qui nous paraît être le fond de ce dossier : quelles stratégies globales pour le service public ? Quels moyens d'améliorer le fonctionnement du secteur public ?

En effet, il ne faudrait pas, madame le ministre, que la fortification du secteur public signifie le retour à un Etat centralisé ou partisan.

La présidence unique risque d'entraîner, qu'on le veuille ou non, une prééminence de la chaîne publique généraliste au détriment d'une deuxième chaîne à vocation régionale, qui garderait une vocation complémentaire. Concrètement, le rap-

prochement risque de se faire au désavantage de F.R. 3. Il est à craindre que le président unique n'ait tendance, pour faire remonter les parts de marché du public, à favoriser le vaisseau amiral que représentera Antenne 2.

M. André Santini. Assurément !

M. Jacques Barrot. Nous arriverions ainsi à une télévision de première classe et à une télévision de deuxième classe, avec un risque de marginalisation de cette dernière et une démoralisation de ses personnels. Ainsi, la voix des régions s'en trouverait encore affaiblie.

Par ailleurs, tout président unique risque de devenir bien vite l'objet de toutes les suspensions, notamment celle d'être la courroie de transmission, le bras séculier du Gouvernement. Avec une présidence unique, vous nous faites faire un pari sur la vertu du Gouvernement, des gouvernements, à s'autolimiter. Et certaines nominations récentes conduisent à penser que la recherche de l'Etat impartial connaît quelques piètements, pour ne pas dire quelques reculs. (*Murmure sur les bancs du groupe socialiste.*)

Tout cela est dit en termes fort modérés.

Le super-président, madame le ministre, qui ne disposera que de vingt-quatre heures par jour, comme nous tous, aura, par souci d'efficacité, une tendance naturelle à regrouper les organes de décision et de direction. Au bout de quelques mois, il se demandera pourquoi, avec ses deux directeurs, il ne constituerait pas un holding, d'où de nouveaux risques de recentralisation, de rigidification et d'uniformisation, alors que le secteur privé va chercher des publics très variés avec des chaînes diversifiées. Le secteur public, qui aura retrouvé une dimension massive, en quelque sorte, aura du mal à toucher ces différents publics.

M. le ministre et vous-même avez évoqué la BBC et la RAI. Soit ! Mais il faut tenir compte de la différence des histoires. Il est vrai que la RBC et la RAI peuvent servir à cet égard d'appui à une démonstration sur les bienfaits de la présidence unique, mais ne transposons pas des modèles qui ont des histoires très différentes.

Vous l'avez compris, madame le ministre, cette présidence unique ne suscite guère l'enthousiasme, c'est le moins que l'on puisse dire. Au fond, je me demande, avec mes amis, si le problème essentiel n'est pas au-delà et ailleurs : ne peut-on définir une stratégie globale autour de laquelle les chaînes publiques bâtiraient leurs projets d'entreprise ?

Je m'explique : l'important n'est-il pas de donner au secteur public une véritable stratégie globale et les moyens nécessaires pour la mettre en œuvre ?

Certes, sur les missions du secteur public, il existe un très large consensus : création, qualité, diversité, présence française, innovation, recherche - le rapport du Gouvernement en dresse d'ailleurs un bon inventaire.

J'ai été quelques peu surpris qu'il ne fasse pas davantage écho à une de vos préoccupations personnelles, celle de la formation et de l'éducation.

Toutefois, il importe d'aller au-delà du consensus en précisant le rôle de chaque chaîne : l'une plus généraliste, l'autre plus culturelle et, surtout, plus régionale. A notre avis l'échange des informations régionales constitue une mission essentielle dans une France qui se veut décentralisée et où la vie culturelle doit prendre toute sa dimension au cœur de nos provinces. Si M. Jack Lang avait encore été présent je me serais permis d'insister. Vous venez d'ailleurs de citer un exemple qui montre que nos provinces sont capables de belles réalisations.

Madame le ministre, il faut le réaffirmer avec force : la chaîne de la différence et de la découverte doit être aussi la grande chaîne des régions.

La spécificité de chacune des grandes chaînes publiques étant proclamée, il ne saurait y avoir pour autant coupure totale entre les différentes activités. Vous l'avez reconnu vous-même. C'est pourquoi il faut coordonner les programmes et s'assurer de la cohérence des grilles de programmation. Des groupes de travail ont déjà œuvré en ce sens. On peut concevoir une bonne commission de coordination des programmes qui éviterait les concurrences inutiles, les concurrences sauvages préjudiciables à la fois au secteur public, dans son ensemble, et aux téléspectateurs.

Mais il faut aller au-delà, afin d'assurer les grandes missions confiées au secteur public. J'essaie, jouant mon rôle de parlementaire, d'avancer une contre-proposition. Pourquoi ne pas créer, en effet, un comité directeur chargé de la stratégie

du secteur public ? Réunissant les présidents des organismes concernés, présidé alternativement par l'un des présidents, on peut imaginer qu'il aille bien au-delà d'une coordination légère, au coup par coup. Ce comité stratégique aurait pour objectif aussi bien l'harmonisation des investissements que la coordination de la production ou la politique des nouveaux supports. Pourquoi ne donnerait-il pas naissance à une fondation des chaînes publiques qui développerait les actions de recherches audiovisuelles et associerait les téléspectateurs à la vie des chaînes ? Si donc nous refusons la présidence unique, ce n'est pas pour subir une forme de désordre - là je vous suis - ni pour voir stériliser des ressources faute d'avoir su les mettre en synergie.

A l'inverse, chacune des chaînes ne pourra se construire une forte identité qu'à partir d'objectifs assumés par l'ensemble de ses responsables et de son personnel. C'est pourquoi l'heure est venue pour les chaînes publiques de se doter de véritables projets d'entreprise permettant aux conseils d'administration de jouer pleinement leur rôle. Je n'oublie pas que certains d'entre nous en font partie. Autour du projet d'entreprise, le conseil d'administration, dont la composition pourrait d'ailleurs être revue, serait à mon sens capable de beaucoup apporter.

C'est alors que pourraient être conclus des accords pluriannuels avec l'Etat : ils n'apparaîtraient plus, madame le ministre, comme « l'habillage » d'un transfert de pouvoirs vers l'administration, mais vraiment comme le fruit de la volonté de ceux qui ont en charge une entreprise de télévision. Ces contrats d'objectif pluriannuels, dont vous venez de parler, se substitueraient au cahier des charges : ils contiendraient les engagements des entreprises envers l'Etat, mais aussi les engagements de l'Etat à l'égard des entreprises.

Voilà, à notre sens, quel est le travail de fond à accomplir, faute duquel des modifications structurelles, tout en haut de la pyramide, seraient incapables d'apporter les améliorations attendues.

J'aborderai maintenant les problèmes de fonctionnement, en toute modestie d'ailleurs, car seuls ceux qui vivent au jour le jour la gestion d'une chaîne, la vie d'une chaîne peuvent bien parler du fonctionnement. Dans ce domaine, il me semble y avoir trois règles d'or à respecter : financer, libérer, innover.

D'abord, financer. Vous avez fait largement allusion au financement : oui, notre système français de ressources est à bien des égards limité par rapport à ce dont bénéficie la télévision britannique ou la télévision allemande. C'est tout le problème de la redevance. Nous suivons là, vous le constatez, les conclusions du rapport.

Il faut, en effet, permettre à cette redevance d'offrir des ressources plus importantes. Nous connaissons l'ensemble de « l'ordonnance », si je puis dire. D'abord, une certaine évolution de la redevance, qui évoluerait comme les prix - la BBC, quant à elle, a prévu une indexation jusqu'en l'an 2000. Ensuite, le remboursement des exonérations par l'Etat. Celui-ci rembourse les exonérations de la taxe foncière ou des taxes locatives. Il doit donc verser également la contrepartie des exonérations de redevance. Enfin, bien sûr, l'amélioration des modes de recouvrement et la lutte contre la fraude.

Ce qui est bon, dans ce rapport, c'est qu'il admet la pluralité des ressources : il est admis ainsi qu'il faut garder une ressource publicitaire. Puisqu'il faut un plafonnement, vous savez quelle est notre préférence : le plafonnement en durée horaire, beaucoup plus réaliste que tout autre. S'agissant du parrainage, il importe de ne pas tomber dans les *a priori* idéologiques. Il est des parrainages qui pèsent sur l'œuvre : mais, aujourd'hui, un certain mécénat s'épanouit - d'ailleurs, les annonceurs préfèrent souvent de nouvelles formes de parrainage aux écrans publicitaires traditionnels. Il convient d'aborder la question avec le souci de la rigueur, bien sûr, mais aussi avec la volonté de ne pas ignorer que, grâce au mécénat, certaines très belles œuvres ont été réalisées, notamment aux Etats-Unis et au Japon.

Enfin, il y a les concours de l'Etat : en fait, depuis plusieurs années, il réduit ses concours annuels tout en chargeant parfois la barque avec des obligations de service public.

Voilà pour le financement. A cet égard, le rapport manifeste une prise de conscience telle que nous la souhaitions. Il faut que « l'ordonnance » du médecin soit désormais suivie d'effet.

Deuxième règle d'or : libérer. C'est tout le problème de la tutelle, et vous y avez fait allusion. A ce propos, pourquoi garder le décret de 1984 qui enserre la vie des chaînes dans les contraintes de la comptabilité publique, voire dans les lettres plafond du budget. C'est un problème majeur pour ceux qui ont à gérer les chaînes publiques. Madame le ministre, pourquoi, par exemple, Antenne 2 attend-elle, depuis quelques mois, l'autorisation de ne plus retransmettre des émissions régionales que F.R.3 est capable maintenant de diffuser à tous les téléspectateurs ? Il semble qu'une autorisation soit nécessaire, mais je ne suis peut-être pas suffisamment informé. Il faut, je le crois, libérer les responsables pour leur donner en fait le sens de leurs responsabilités.

Quant à l'appel à un contrôle renforcé du service juridique et technique de l'information, des explications dans le rapport paraissent indispensables. En tout cas, c'est un point sur lequel je vous interroge.

Enfin, troisième règle d'or, il faut innover. C'est tout le problème de la chaîne F.R.3 régionale, à laquelle nous sommes tous très attachés : la chaîne dispose d'unités de production dont il serait intéressant peut-être de faire un audit complet. Pourquoi ne pas concevoir les unités régionales de F.R.3 comme des filiales publiques autonomes à vocation locale, ce qui permettrait d'avoir des cellules mobiles, légères, bien implantées sur le terrain ?

Sur ce point, nous aurions aimé que le rapport nous présente diverses alternatives sur la manière, par exemple, de valoriser un potentiel de production d'images parfois sous-employé dans les régions. C'est sans aucun doute un sujet sur lequel nous serions heureux d'avoir de votre part des réponses plus précises.

Madame le ministre, il y a bien accord sur la volonté d'équilibrer notre paysage audiovisuel entre deux secteurs, un secteur public et un secteur privé : voilà qui est bien conforme, me semble-t-il, au génie français d'harmonie et d'équilibre.

Nous partageons aussi l'ambition de faire du secteur public une force de référence et d'entraînement. Encore faut-il que le renouveau du secteur public ne tourne pas le dos aux valeurs dont a besoin notre démocratie !

L'impartialité doit être l'une des vertus principales du secteur public. Or elle exige une certaine stabilité des hommes et des règles du jeu, car on est beaucoup moins sujet aux tentations lorsqu'on est assuré d'une certaine confiance, d'une certaine stabilité. Cela signifie peut-être qu'il faudra prolonger à l'avenir les mandats de présidents.

Pour ce qui est de la diffusion des responsabilités, nous sommes partisans d'une régionalisation audacieuse, dans laquelle ceux qui participent à l'information et à la création se sentiront vraiment en situation de responsabilité - et jugés sur la qualité de leur travail.

Enfin, je mentionnerai la constante préoccupation de créer et d'innover afin que le secteur audiovisuel public français soit un modèle pour l'Europe audiovisuelle.

Tout cela nous paraît exiger autre chose qu'une simple réforme de structure visant à trouver un « homme-orchestre miracle ». Il faut parvenir à une stratégie globale mais aussi à une forte autonomie pour nos chaînes car, madame le ministre, les synergies sont d'autant plus efficaces que l'on a au préalable laissé s'épanouir les personnalités et les identités respectives.

Bref, le secteur public en général a besoin, plus que de réformes ou d'aides, quelles qu'elles soient, de femmes et d'hommes motivés, compétents, responsables et passionnés par leur métier. C'est encore plus vrai s'agissant de ce magnifique champ d'activité qu'est le secteur audiovisuel. Le problème est que tous ceux qui ont en charge le secteur public de l'audiovisuel, du journaliste au dirigeant de chaîne ou au président de chaîne, doivent être passionnés par ce grand enjeu qui sera décisif pour nos démocraties dans l'avenir. Là se joue l'essentiel.

Puisse ce débat, que vous avez ouvert comme nous l'avions demandé, madame le ministre, nous permettre d'avancer dans cette voie et de ne pas manquer l'essentiel ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, Union pour la démocratie française et sur de nombreux bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Georges Hage, au nom du groupe communiste.

M. Georges Hage. Madame le ministre, monsieur le ministre, mes chers collègues, voici que le Gouvernement annonce sa volonté de « renouveau » du service public par une redéfinition de ses missions et, accompagnant ce qu'il appelle « la modernisation de sa gestion », par un effort financier qu'il veut significatif.

C'est que, même si le groupe communiste juge à bon droit cette reconnaissance tardive, le constat est unanime : l'audiovisuel public est en état de choc, madame le ministre.

Peut-on s'attendre, de votre part, à un grand soir du service public pour le petit écran ? (*Sourires.*) A bon droit, encore, nous jugeons que votre volonté affichée de rénovation est sujette à caution.

Toutes les lois votées depuis le démantèlement de l'O.R.T.F. en 1974 - les gouvernements successifs tenant chacun à « sa loi » sur l'audiovisuel - et toutes les mesures qui s'ensuivirent, lois et mesures destructrices contre lesquelles seul et en toutes circonstances le groupe communiste s'est élevé, peuvent s'interpréter comme autant de coups portés à l'audiovisuel public, comme autant de capitulations devant les offensives de plus en plus audacieuses des prédateurs du privé et comme autant d'atteintes au pluralisme de la création et, de façon le plus souvent retorse, au pluralisme de l'information.

Ce n'est point le triplement en cinq ans de l'offre d'images - 45 000 heures en 1988 contre 15 000 en 1983 - qui explique le traumatisme du service public de l'audiovisuel : ce triplement souligne, au contraire, l'occasion manquée pour son rayonnement !

Et si c'est la soustraction au service public de l'une de ses entreprises les plus florissantes - mais qu'en termes choisis et pudiques la privatisation sous Chirac de T.F. 1 est dite ! - qui l'a rendue possible ?

La loi Fillioud de 1982, que nous n'avons pas votée, quoique participant au gouvernement Mauroy, ne prévoit-elle pas, en son titre IV, l'avènement de la télévision privée hertzienne, câblée ou par satellite ? Ne rompt-elle pas le monopole des programmes et de la télévision ? N'est-ce pas M. Mitterrand qui, au lendemain même du vote de cette loi, annoncera la création d'une quatrième chaîne, alors qu'il n'en fût jamais question dans le débat ?

M. Alain Bonnet. Voilà la novation ! (*Sourires.*)

M. Georges Hage. On sait ce qu'il advint de cette première chaîne privée.

M. Dominique Dupilet. Bonne chaîne. (*Nouveaux sourires.*)

M. Georges Hage. Elle tomba sous la houlette de M. Rousselet, conseiller patenté de l'Élysée en audiovisuel (*Très bien ! sur plusieurs bancs du groupe socialiste*), bénéficia d'un cahier de charges réduit, du réseau noir et blanc que T.F. 1 aménagea avec diligence et d'une priorité du passage de films coproduits par le service public.

C'est encore M. Mitterrand qui annoncera la création de chaînes privées hertziennes en clair, dont 80 chaînes locales. Faut-il, alors qu'on évoque la transformation de F.R. 3, considérer comme caduque cette révélation d'alors ?

Ainsi Berlusconi, dénoncé comme le fossoyeur du cinéma italien, s'arrogera la Cinq, implantant en France la pire des télévisions commerciales, et la Six verra le jour à son tour, au grand dam du plan câble soit dit au passage.

Je passe rapidement, vous me comprendrez, sur le bénéfice que tirera du compte de soutien la production privée, aux dépens de la S.F.P.

Vint la loi Léotard en 1986, privatisant T.F. 1 et partiellement la S.F.P. et T.D.F. : les vôtres, madame, monsieur le ministre, s'engagèrent à renationaliser T.F. 1. Las, ouverture oblige, la *Lettre aux Français* n'en pipa mot.

Et puisqu'on vient de lancer TDF 1, rappelons qui l'a financé : des fonds publics et T.D.F. Qui, aujourd'hui, chevauche royalement TDF 1 ?

Et cette question encore : La Sept sera franco-allemande - ainsi en a récemment disposé à Bonn le Président de la République... A quelles conditions ?

La loi de 1988, enfin, loin d'abroger la loi Léotard, expression la plus achevée de l'emprise de l'argent sur l'audiovisuel, l'a confirmée et a créé le Conseil supérieur de l'audiovisuel, nouveau paravent du pouvoir en place - lequel dispose d'un pouvoir sans contrôle et sans contrepoids puisqu'il n'a

pas à ses côtés, comme c'était malgré tout le cas pour la Haute Autorité, une assemblée regroupant les associations d'auditeurs, de téléspectateurs et autres représentants des courants de pensée, ainsi que des représentants de la presse écrite.

En la circonstance, je regrette l'absence de M. Lang, parce que je vais le citer. Pour justifier l'existence de cette juridiction d'exception qu'est le Conseil supérieur de l'audiovisuel, M. Lang l'a comparé au modèle qu'il disait le meilleur, reconnu par toutes les familles de pensée : le Conseil constitutionnel. En 1981, pourtant, le même M. Lang n'avait pas de mots assez durs pour condamner ce dernier,...

M. Jean Tardito. La composition en a changé !

M. Georges Hage. ... Conseil constitutionnel dont François Mitterrand dans *Le Coup d'Etat permanent* parlait ainsi : « Le Conseil constitutionnel n'a jamais eu d'autre utilité que de servir de garçon de courses au général de Gaulle chaque fois que ce dernier a cru bon de l'employer à cet usage. »

M. Alain Bonnet. Bonnes lectures ! (*Sourires.*)

M. Georges Hage. Pour sa part, M. Marcihacy écrivait, à propos du Conseil constitutionnel : « Il me semble que son rôle est de faire souffrir le droit pour servir le pouvoir. »

J'entends bien, madame le secrétaire d'Etat... (« *Madame le ministre !* » sur de nombreux bancs.)

J'entends bien, madame le ministre (*Ah ! et Très bien ! sur divers bancs*)...

M. Jean Le Garrec. Enfin, c'est la reconnaissance des erreurs !

M. André Sentini. Il y a des progrès !

M. Henri Emmanuelli. M. Hage s'est laissé emporter par l'émotion ! (*Sourires.*)

M. Georges Hage. ... J'entends bien ce que vous me ferez valoir, le fait que vous avez mis en place quatre commissions, à la compétence reconnue, qui ont travaillé d'arrache-pied, produit quatre rapports dont vous nous livrez aujourd'hui la quintessence. Mais j'ai souvenance des sages de la commission Moinot dont le rapport préparatoire à la loi Fillioud préconisait un certain regroupement de T.F. 1, d'Antenne 2 et de la S.F.P., rapport qui fut jeté au panier, comme furent mis au panier, avant la création de la Cinq et de la Six, les rapports diligentés par M. Bredin et le C.N.C.A.

Pour expliquer la crise de l'audiovisuel et les reculs successifs de l'audiovisuel public dans presque tous les domaines - je dis : « presque » car il y a quand même des gens qui travaillent, qui se battent, qui créent, qui, par la lutte, évitent certains gâchis, il y a des points de résistance, surtout après dix heures du soir, malheureusement -, pour expliquer la crise, disais-je, on invoque la course à l'audimat et la logique financière, implacable, incontournable.

N'est-ce point pour faire oublier qu'une autre logique est à l'œuvre, la logique qu'induisait en 1985 le cadeau de la cinquième chaîne à M. Berlusconi, logique « pensante », si vous permettez cette tautologie, logique consciente ? C'est bien d'une politique consciente que découle aujourd'hui l'abaissement de la qualité des contenus. Qui ne voit que certains intérêts ne s'accommodent ni de la création, ni du pluralisme, ni du débat, ni de l'esprit critique, ni de la culture scientifique et technique ?

Pour ne prendre qu'un exemple, la France est un des pays où les revues scientifiques ont le plus fort tirage. Les réalisateurs et scientifiques n'ont jamais autant proposé d'émissions, toutes refusées. Cependant, de telles émissions font de bons indices d'écoute à la BBC.

Dès juillet 1987, M. Bouygues, devenu le concurrent du service public - enfin, que le service public s'acharne peut-être à concurrencer ... -, vendait ouvertement la mèche sur Europe 1 en déclarant : « Il y a des choses que nous ne souhaitons pas faire. Par exemple, du culturel, des émissions éducatives ».

L'audimat, madame le ministre, n'explique pas tout. Ne serait-ce point, pour reprendre l'expression de M. Spinoza, (*Très bien ! et sourires sur divers bancs*) que « l'ignorance est devenue le dernier rempart de l'autorité » ? Et, puisque l'on stimule mon invention (*sourires*), je me demande si cette

arrière-pensée n'est pas soigneusement dissimulée derrière la pyramide de verre du Grand Louvre. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

En tout état de cause, il y a une volonté politique et idéologique qui fait corps avec la logique financière que l'on a imposée. Est-ce à ce duo infernal que, pour rénover le service public, vous prétendez vous attaquer ?

Si c'est le cas, avec les créateurs, réalisateurs professionnels de la radio et de la télévision et avec des millions d'auditeurs et de téléspectateurs, nous volerons pour vous aider,...

M. Bernard Schreiner (*Yvelines*). Très bien !

M. Georges Hage. ... persuadés que nous sommes que le service public est, en définitive, seul fiable lorsqu'il s'agit d'un audiovisuel de qualité. Vous n'auriez point, en cet affrontement, madame le ministre, d'alliés plus sûrs que les députés communistes !

M. Thierry Mandon. Et nous ?

M. Georges Hage. Vous faites de l'amélioration des programmes, de la diffusion d'œuvres françaises et communautaires - n'omettant point de prendre en compte les spécificités sociologiques, culturelles et régionales -, un objectif prioritaire, propre à développer dans le service public l'innovation, la formation et à promouvoir son rayonnement international. Cet objectif suppose un effort de création sans précédent.

Nous avons toujours soutenu et défendu l'idée que la création pluraliste et de qualité ne peut vraiment exister que libérée des diktats financiers, que dans et par le service public, seul fiable en la matière.

C'est pourquoi nous avons toujours défendu la S.F.P., outil incomparable, de réputation mondiale, vantée par tous les professionnels qui l'ont fréquentée.

Mais comment conciliez-vous cette exigence et cet engagement avec la position qu'a prise Mme Cresson au sujet de la directive « Télévision sans frontières », conforme, a-t-elle dit, à la volonté du Gouvernement ?

Demeurez-vous sourde à l'appel que M. Lang a entendu, en personne, à la troisième nuit des Molières, au Châtelet, où vous étiez sans doute présente, appel qui rejoint celui des Etats généraux de la culture, des créateurs et des professionnels des pays de la Communauté, pour une autre organisation du marché ?

Le 24 mai prochain, le Parlement européen se prononcera de nouveau sur la directive « Télévision sans frontières ».

Répondant à Georges Marchais, le Premier ministre a prétendu que la France, par son renoncement, aurait réussi à préserver les situations acquises.

Quelle perspective enthousiasmante ! Jusqu'à présent, on parlait de marché unique, pour ce qui concerne le cinéma et la télévision, comme d'une chance pour s'opposer à l'invasion de produits audiovisuels américains.

La commission que préside M. Delors soutiendra-t-elle le conseil des ministres des Douze dans son refus d'établir des quotas de diffusion d'œuvres européennes ?

Déjà, mon ami Guy Hermier et moi-même vous avons interpellé à ce sujet. Philippe Herzog vient de saisir M. Delors.

La production cinématographique des Douze a - chacun le sait - diminué de 40 p. 100 en quinze ans, et 80 p. 100 des films communautaires ne quitteront jamais les pays dans lesquels ils ont été faits.

La capacité de création, donc l'identité culturelle des pays de la Communauté, sont plus que gravement menacées, ainsi qu'une Europe de l'audiovisuel respectueuse des cultures européennes.

S'agissant de la production dans le service public, vous réaffirmez, en l'aggravant, la concurrence entre ces deux outils de production : la S.F.P. et F.R. 3. Projet ancien que cette concurrence systématique, clairement précisé en 1986, et que vous érigez en 1989 en institution. F.R. 3 Production serait - concurrence oblige - sans doute écartée du bénéfice de la redevance. Une telle concurrence ne peut qu'affaiblir le service public de la production et retentir sur la qualité et sur l'emploi.

Vous parlez de contrat-cadre ; mais quelles sont les obligations de pourcentage de production de la S.F.P. pour A. 2 et pour la Sept ?

Que de philosophie libérale dans le fonctionnement d'un service public qu'on prétend tomifier ! Mais, je le répète une fois de plus, sans respect des contrats européens contraignants, point de salut pour la production et l'identité nationales.

A ce point de mon intervention, voulant déridier l'atmosphère, comme un de mes bons maîtres me l'a toujours recommandé,...

M. André Santini. Attention ! (*Sourires.*)

M. Georges Hage. ... je vais raconter une anecdote qui court les prétoires : il arriverait de plus en plus souvent aux inculpés d'appeler leur juge : « Voire Honneur. » (*Sourires.*) Si cette anecdote n'est pas vraie, vous conviendrez qu'elle est bien trouvée.

Vous invoquez justement la nécessité d'une coordination, d'une complémentarité, bref, d'une harmonisation des programmes. A vrai dire, nous pensons, avec d'autres, que l'institution du président unique que vous jugez nécessaire pour A. 2 et F.R. 3 n'est qu'un faux-semblant. Si elle n'est qu'un épisode de plus du rituel de la valse des P.-D.G. de l'audiovisuel, elle traduira une mainmise accentuée du pouvoir sur l'information.

Ainsi, paradoxalement, ce regroupement risque-t-il de morceler et d'affaiblir encore davantage le service public par confusion dans la fusion, de préparer en fait la disparition d'une chaîne par intégration, par absorption, et de libérer d'autres espaces audiovisuels au privé.

L'occasion d'un véritable regroupement a été écartée, je l'ai dit, dès 1981, et par la loi de 1982. Or, madame le ministre, on ne saurait regrouper sans la S.F.P., sans l'I.N.A. et sans T.D.F. Quel est ce regroupement que cache le vocable de « stratégie de groupe » ? Tous les services publics européens ignorent ce morcellement par fonctions qui préside à cette stratégie. Sans consolidation, expansion et réappropriation de ces outils, il n'est pas de rénovation authentique du service public.

Dans cette aperception, l'épisode des quotas européens n'apparaît pas fortuit et se révèle plus grave qu'un simple repli stratégique.

En dépit des allégations gouvernementales et de bonnes volontés certaines, le schéma qui s'esquisse n'est-il point celui d'un service public purement diffuseur, écoulant des séries américaines sur des récepteurs japonais ?

Si le pluralisme de la création est évoqué comme une évidence, il n'est absolument pas question en ce rapport de la situation du pluralisme de l'information.

Rappellerai-je ici, et je me félicite de votre présence, monsieur le ministre chargé de la francophonie, que, lorsque fut proclamée, en 1789, la liberté de la presse, cinq cents journaux furent fondés dans la foulée par des hommes qui voulaient faire connaître ce qui se passait dans ces enceintes qu'étaient les Etats généraux, la Constituante, plus tard la Convention ? Grâce à leurs journaux et à Camille Desmoulins, Marat, Hébert, Robespierre, la Révolution ne fut pas seulement l'œuvre de quelques initiés mais un vaste mouvement populaire, elle ne fut pas seulement une série de mesures qui allaient transformer le monde, mais un vaste débat d'idées d'où jaillit une dynamique qui allait franchir nos frontières et durer bien au-delà du XVIII^e siècle finissant.

Quoi de l'information et des véritables débats d'idées dans l'audiovisuel d'aujourd'hui ?

Certes, je n'ai pas la naïveté d'attendre des informations de l'audiovisuel qu'elles fassent la propagande du parti dont je m'honore d'être membre. Mais cette attitude est un refus de la démocratie : on ne donne pas sa part au P.C.F. L'intransigeance gouvernementale s'est crûment révélée dans le débat sur le Conseil supérieur de l'audiovisuel au sujet de la règle dite des trois tiers, le Gouvernement paraissant préférer le 49-3 à l'aménagement de cette règle.

Cette attitude est aussi le fruit d'une discrimination - on ne demande pas l'avis des dirigeants du P.C.F. sur les grands événements - et d'une désinformation : on passe sous silence les événements dont le P.C.F. est l'initiateur. L'omission récente la plus typique est celle de l'action des états généraux de la culture et de la fameuse et célèbre réunion de Mogador.

Cette attitude est à l'origine d'un véritable cancer de l'opinion en France. Je retrouve ainsi, et sans l'avoir cherchée, une expression de Régis Debray, selon qui « le consensus est

le cancer de l'opinion». C'est la façon dont le P.C.F. est traité dans les médias qui est le cancer de l'opinion. Que dire aussi de ces pilonnages politiques, avec lesquels on donne, un jour, un semblant de respectabilité à un Le Pen et, le lendemain, une vision haineuse des travailleurs en grève. Et que dire du fait que la télévision de notre pays est la plus antisoviétique du monde ?

Le jeu de mots n'est pas si mauvais qu'on ne puisse le répéter : « La séparation de l'Eglise et de l'Etat en France est chose faite ou presque. La séparation de l'Eglise méditerranéenne et de l'information reste à faire. » (*Très bien ! sur les bancs du groupe communiste. - Rires sur les bancs du groupe socialiste.*)

Plusieurs députés du groupe de l'Assemblée pour la République. Ça, c'est vrai !

M. Georges Hage. Avec vous, nous ne doutons point qu'il faille un financement important pour assurer l'essor du secteur.

La radio, la télévision et la communication sont des affaires trop sérieuses pour les laisser aux affairistes, et l'affairisme d'aujourd'hui ne soulage pas le secteur public de l'étatisme d'hier. Ils se combinent, ils se complètent, au contraire. Le problème est de libérer le secteur de cette double tutelle : celle de l'argent et celle de l'Etat.

Il n'est point d'identité d'une télévision sans production de fictions et de documentaires nationaux, nous l'avons vu. Comment les financer ?

Vous évoquez - c'est facile - l'augmentation de la redevance. Nous nous y opposerons.

M. André Santini. Ah ! Ah !

M. Georges Hage. Je présenterai cinq remarques.

Premièrement, c'est immédiatement qu'il faut supprimer la ponction des exonérations de redevance...

M. André Santini. Très bien !

M. Georges Hage. ... soit un milliard et demi de francs en 1988. C'est trois cents heures de fiction que l'on pourrait passer aux heures de pointe - je me refuse à parler français ! (*Sourires.*)

Deuxièmement, c'est immédiatement qu'il faut supprimer la T.V.A. sur la redevance.

M. André Santini. Très bien !

M. Georges Hage. Elle équivaut à 5,5 p. 100 de la dotation d'exploitation - 350 millions de francs.

Troisièmement, je n'omet pas de parler de la suppression des coupures publicitaires sur les chaînes commerciales. C'est - hors chiffres farfelus produits par M. Lelay - 100 millions de francs par an pour la Une, la Cinq et la Six, soit même pas 3 p. 100 de leurs recettes, 100 millions qui se porteraient sur la presse ou sur d'autres médias.

L'éthique et l'esthétique de la télévision y trouveraient leur compte.

Quatrièmement, nous pensons avec vous qu'il faut maintenir le financement mixte, redevance et publicité, dans le secteur public. Une décision contraire contraindrait à la marginalisation d'Antenne 2 et de F.R. 3.

Pourquoi ne pas exiger de Canal Plus, qui bénéficie d'un monopole de l'abonnement, qu'il affecte à la création les 350 millions de francs de recettes nettes que lui procure la publicité ? Ses quatre milliards de chiffre d'affaires devraient lui suffire.

Cinquièmement, enfin, je rappelle que le versement intégral des sommes provenant de la privatisation de T.F. 1 reste à opérer.

Priver le secteur public d'un financement mixte redevance-publicité serait, je le répète, le marginaliser. Mais nous sommes pour une loi réglementant la publicité en durée et en fréquence, et créant une régie publicitaire unique et intégrée au secteur public de manière à faire écran entre les annonceurs publicitaires et les programmes.

A ce point de mon discours, je m'aperçois que j'ai égaré dans mes notes l'épisode que je voulais consacrer aux coupures publicitaires. (*Ah ! sur divers bancs.*)

J'avais présenté un amendement au projet de loi sur le Conseil supérieur de l'audiovisuel afin de les interdire totalement. Au Sénat, le même amendement avait été voté par le groupe socialiste. Est-ce parce que la gauche n'y a pas la

majorité ? En tout cas, ici même où elle la détient, les députés socialistes n'ont pas voté mon amendement. Ils ont donc pris la responsabilité de légaliser les coupures publicitaires, contre l'avis des artistes, des créateurs et de millions de téléspectateurs.

Il me faut maintenant conclure, madame le ministre, et je voudrais vous éviter la peine de me reprocher de vouloir reconstruire l'O.R.T.F. (*Ah ! sur divers bancs.*)

Hier, nous avions la télévision d'Etat, phase initiale du développement de ce mode d'expression, avec ses qualités et un bilan qui n'est pas négligeable. Aujourd'hui, nous avons la télévision de l'argent, mais qui reste soumise aux forces politiques dominantes sous le faux nez du libéralisme. Cette situation conduit ici ou là à l'idée - peut-être est-ce la vôtre, madame le ministre - que la solution pourrait résider dans la recherche d'un équilibre, une sorte de paysage audiovisuel obtenu par un « collage » du privé et du public, l'un vivant à côté de l'autre et chacun selon ses règles. Il faut être en garde contre cette vision des choses qui est complètement illusoire. N'est-ce point la vôtre, madame le ministre ?

Si la logique de l'argent reste forte, libre, non maîtrisée, omniprésente, c'est elle qui prévaudra partout, et l'existence éventuelle d'une télévision publique ghetto, peu de chagrin, même si elle est de qualité, ne fera que consacrer cet état de fait. Elle sera confidentielle, élitiste, et l'on aboutira à cette fameuse télévision à deux vitesses qui a commencé à entrer dans la réalité. Vouloir s'occuper du service public en laissant le champ libre à la télévision-finance, à la télévision du fric, c'est pour le moins illusoire et pour le plus trompeur. Il faut que des règles de service public s'appliquent partout, y compris dans les chaînes privées, ce qu'exprime la notion de responsabilité publique et nationale que les communistes défendent.

Nous partageons aussi l'idée que tout cela n'est possible qu'à la condition qu'existe un secteur public solide, de qualité, capable d'imprimer sa marque, d'être la référence. Il faut donc défendre ce qui existe et promouvoir ce secteur.

Mais cela suppose, d'abord et par exemple, l'abrogation de la loi Léotard, parce qu'on ne peut pas fonder une telle démarche de service public sur une loi dont la logique même est à l'inverse.

Cela suppose aussi - nous le gardons dans nos objectifs - que l'on reconsidère la question du retour de T.F. 1, de la S.F.P. et de T.D.F. dans le secteur public. Mais vous m'avez bien compris, madame le ministre : il ne s'agit point de reconstruire le monopole !

M. Edouard Landrain. Mais non !

M. Georges Hage. Sur le chemin dont je viens de tracer la perspective, nous sommes naturellement d'accord pour favoriser, dans ce domaine comme dans tous les autres, toute convergence, pour soutenir tout pas en avant. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. le président. La parole est à M. Bernard Schreiner, au nom du groupe socialiste.

M. Bernard Schreiner (Yvelines). Monsieur le président, madame et monsieur les ministres, mes chers collègues, notre assemblée, depuis 1986, s'est surtout intéressée au secteur privé de l'audiovisuel français. La loi Léotard, consacrée essentiellement à ce secteur, a ignoré volontairement le devenir de l'audiovisuel public, et nous en payons aujourd'hui les conséquences.

Même si toutes les causes du malaise du secteur public ne viennent pas de là, il est clair néanmoins que la privatisation de T.F. 1 a été l'élément déterminant de la crise qu'il traverse.

M. Gérard Bapt. Hélas !

M. Bernard Schreiner (Yvelines). Elle a été l'élément destabilisateur. Ce coup de poignard dans le dos, unique dans l'histoire de l'audiovisuel international, a permis, avec brutalité, sans transition, de mettre les chaînes du secteur public en situation de faiblesse et d'infériorité.

M. Gérard Bapt. Encore une réussite de Léotard !

M. Bernard Schreiner (Yvelines). A ceux ou celles de l'opposition qui vont, dans ce débat, vous donner des leçons la main sur le cœur, il est bon, madame le ministre, de rappeler cette réalité : si le secteur public va mal, ils en portent une lourde responsabilité...

M. André Santini. Bien sûr !

M. Bernard Schreiner (Yvelines). ... et le minimum de l'honnêteté serait qu'ils le reconnaissent !

M. François Loncle. Même Santini le reconnaît !

M. André Santini. Ah ! c'est facile !

M. Bernard Schreiner (Yvelines). Nous écouterons M. Santini tout à l'heure !

M. Michel Péricard. Il énumérera vos turpitudes !

M. Bernard Schreiner (Yvelines). Ceux et celles qui ont voté la loi Léotard ont été, volontairement ou non, des apprentis sorciers.

M. Michel Péricard. Les maîtres que vous êtes dépassent les apprentis !

M. André Santini. En sorcellerie, vous êtes des spécialistes !

M. Bernard Schreiner (Yvelines). Qu'ils en tiennent compte s'ils veulent être pris au sérieux, s'ils veulent que leurs propos d'aujourd'hui ne contredisent pas ceux d'hier !

Dans la *Lettre à tous les Français*, le Président de la République n'a pas souhaité de nouveaux grands bouleversements dans le paysage audiovisuel. Le secteur public doit donc se passer, monsieur Hage, de T.F. 1. Certains nous le reprochent, mais l'industrie française des programmes ne peut se payer le luxe d'une nouvelle crise où l'argent de l'Etat serait surtout mis à contribution pour racheter ce qui lui a déjà appartenu. Nous souhaitons que cet argent aille plutôt à la création, à la production française, et aussi - cela est nécessaire - au secteur public de l'audiovisuel.

Il est grand temps de se pencher sur l'avenir de l'audiovisuel public, car il est évident qu'il doit avoir un avenir. A cet égard, l'évolution des chaînes privées depuis 1986 est significative. D'elles-mêmes, sans les contraintes imposées par leur cahier des charges, elles ne feraient que du commercial, avec des émissions à faible prix ou, en tout cas, sans autre ambition que le sacro-saint audimat quotidien, vision, certes, à court terme, comme le montre l'exemple italien, mais destructrice, dès maintenant, de nos capacités de création et de production. Face à cette télévision commerciale, le secteur public doit montrer sa différence.

Cette différence, madame le ministre, les divers ateliers que vous avez mis en place dès le mois de janvier dernier l'ont bien analysée, et nous sommes d'accord sur les bases du rapport d'orientation que vous venez de nous présenter. Le secteur public doit faire ce que le privé ne fait pas, ne veut pas faire ou ne sait pas faire : en termes d'information pluraliste du public, même si, sur ce plan, le secteur privé n'est pas critiquable ...

M. Jean Tardito. Ah bon ?

M. Bernard Schreiner (Yvelines). ...en termes de création et de production françaises, afin de mettre en valeur nos réalisateurs, nos créateurs, nos producteurs ; en termes de programmation d'émissions de formation ou de découverte, de documentaires, de magazines ouvrant vers la science, les techniques nouvelles, le monde dans sa diversité et son devenir ; en termes enfin de critères de société, en respectant une certaine forme de déontologie qui ne privilégie ni la violence ni le sexe.

Cette place, le secteur public ne peut l'acquérir que s'il s'en donne les moyens. Et ces moyens, j'en suis convaincu, ne viennent pas forcément ou uniquement de la loi, même budgétaire, mais de la volonté des hommes et des femmes des sociétés du secteur public de prendre en main leur destinée, de croire en leur mission et, d'une position aujourd'hui défensive, de passer à une position d'élément moteur dans le développement de l'audiovisuel français.

M. Michel Péricard. Très juste !

M. Bernard Schreiner (Yvelines). Cette révolution des mentalités, comment la favoriser et comment l'accompagner ? C'est sur un de ces moyens, madame et monsieur les ministres, que nous avons quelques divergences. (Ah ! sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.)

Nous sommes d'accord avec vous pour estimer indispensable une meilleure complémentarité des chaînes du secteur public, Antenne 2, F.R. 3, et même la Sept, dont le devenir européen, en liaison avec l'Allemagne, n'est pas certain et qui pourrait donc avoir besoin du réseau de diffusion de F.R. 3 sur des bases nouvelles. Le secteur public doit obéir à une stratégie de groupe, chaque société répondant à une fonction, à des missions précises et complémentaires.

Pour y parvenir en ce qui concerne Antenne 2 et F.R. 3, faut-il en passer par une présidence commune des deux chaînes ?

M. Gérard Bapt et M. Michel Péricard. Non !

M. Bernard Schreiner (Yvelines). Je sais que les ateliers, dans leurs conclusions, n'ont pas été tous d'accord sur cette proposition, et nous savons aussi que le Gouvernement s'est beaucoup interrogé sur une solution dont il connaît les risques. Pour notre part, puisqu'il s'agit d'un débat d'orientation, formule heureuse avant l'étude d'un éventuel projet de loi, nous exprimons quelques réserves sur cette proposition, car nous craignons certains de ses effets.

M. André Santini. Quelques réserves ?

M. Bernard Schreiner (Yvelines). Avant 1986, l'audiovisuel public disposait de trois chaînes ; la privatisation de T.F. 1 l'a diminué en capacité, en parts de marché, en rapport de forces vis-à-vis de la concurrence. Pour exister, le secteur public doit donc s'appuyer sur la présence de deux chaînes complémentaires : une chaîne généraliste opposée directement aux chaînes commerciales ; l'autre, plus volontaire, plus différente, plus ouverte à l'innovation, aux émissions scientifiques, techniques, aux magazines, aux jeunes auteurs, et cela au niveau national aussi bien que régional. Entre ces deux chaînes, comme vous l'avez indiqué, madame le ministre, une certaine interprétation des programmes est tout à fait possible.

L'évolution actuelle du comportement des téléspectateurs montre qu'ils souhaitent la diversité et se prononcent pour des choix plus ciblés répondant mieux à leurs besoins. Dans ce schéma, il y a donc place pour deux chaînes complémentaires, avec leur propre personnalité, justifiant la notion de service public.

Une présidence commune, même avec la présence de deux directeurs généraux supervisant la programmation et la gestion des deux chaînes, ne nous apparaît pas sans risque.

Risque, d'une part, de voir se réaliser à terme la fusion des deux chaînes à la suite d'une longue dégradation de F.R. 3 pour des raisons financières ou d'opportunité. Vous avez prononcé tout à l'heure des paroles très fortes sur le maintien de F.R. 3, mais nous allons éventuellement voter une loi qui, elle, va rester.

M. André Santini. Eventuellement ?

M. Bernard Schreiner (Yvelines). Cette loi commandera l'évolution des années futures, et il y a là un risque que nous souhaitons éviter.

M. André Santini. Très bien !

M. Bernard Schreiner (Yvelines). Nous pouvons effectivement avoir quelques réflexes d'inquiétude devant des comparaisons d'audience qui peuvent être étrangères aux missions du service public ou devant le raisonnement qui tend à regrouper l'essentiel de ses forces sur une seule chaîne pour tenir compte de l'évolution des coûts de production et de diffusion.

Risque, d'autre part, sans même aller jusqu'à la fusion des deux chaînes, de voir privilégier celle qui est la plus médiatique au détriment de celle que certains considèrent comme un boulet à la traîne de l'audiovisuel français. Sur ce point, je voudrais rejoindre votre conviction - qui est aussi celle du groupe socialiste exprimée depuis la loi de 1982 dont j'étais le rapporteur - que cette chaîne si décriée a un avenir audiovisuel important du fait de sa capacité d'être différente, comme la quatrième chaîne anglaise, et d'être la chaîne européenne, non seulement par sa programmation nationale mais aussi par ses capacités de production régionale.

M. André Santini. Très bien !

Barnard Schreiner (Yvelines). Dire cela aujourd'hui peut paraître utopique mais il serait sage de ne pas préjuger, sur ce point, de l'avenir.

Nous vous interrogerons donc, madame le ministre, pour savoir si cette présidence unique est bien appropriée à votre volonté, que nous saluons, de voir l'ensemble du secteur public marcher d'un même pas. Nous souhaitons en tout cas obtenir plus de garanties, d'autant que le poids des hommes peut très bien, à votre corps défendant, gommer les aspects positifs d'une telle démarche.

Comment aboutir à une meilleure complémentarité, à une meilleure cohérence entre les chaînes du secteur public ? C'est vrai qu'il faut un outil de commandement et nous ne sommes pas contre ce principe. Mais il peut y avoir d'autres solutions. Pourquoi ne pas mettre en place un comité stratégique, émanation des deux chaînes et d'un conseil d'administration, pour permettre une programmation concertée, une gestion commune des achats de droits, de la régie publicitaire, de la commercialisation des œuvres et de la recherche, une stratégie commune de la présence européenne et internationale ? Et ce comité stratégique peut très bien avoir un président.

Mais il ne faudrait pas que le problème de la présidence commune soit l'arbre qui cache la forêt...

M. André Santini. C'est l'essentiel du rapport !

M. Bernard Schreiner (Yvelines). ... car vous avez aussi abordé un certain nombre de problèmes essentiels, comme le devenir de F.R. 3.

Nous sommes persuadés que la troisième chaîne est une des chances de notre secteur public, parce qu'elle représente un potentiel capital. Nous n'avons pas d'inquiétudes pour Antenne 2, qui dispose des compétences nécessaires, si elles sont bien mobilisées et gérées. Mais il est vrai que tout le monde soupire et ironise sur F.R. 3. Pourtant, si l'on considère l'avenir sur dix ans, il est probable que cette chaîne sera l'un des principaux lieux d'expérimentation, de création et de présence du secteur public.

Mme Christine Boutin et M. André Santini. Très bien !

M. Bernard Schreiner (Yvelines). Comment ? Sur le plan national, nous avons déjà évoqué les solutions. Sur le plan régional, pour des raisons financières mais aussi de capacité actuelle des directions, nous ne pouvons pas aller jusqu'à des sociétés régionales autonomes, diffusant une programmation propre vingt-quatre heures sur vingt-quatre. A ce jour, c'est une utopie, mais pas forcément pour demain. Car il faudra, dans les années qui viennent, être très attentif à l'évolution des télévisions européennes régionales.

M. Edouard Landrain. Très bien !

M. Louis de Broissia. Il y a du progrès !

M. André Santini. Nos idées font leur chemin !

M. Bernard Schreiner (Yvelines). Nous pensons qu'il faut rompre ce cercle qui fait qu'un journaliste régional de F.R. 3 ne souhaite que devenir journaliste au siège national, celui qui l'est déjà ne rêvant que d'entrer dans une salle de rédaction d'Antenne 2.

M. André Santini. Eh oui !

M. Bernard Schreiner (Yvelines). Il faut rompre avec le défaitisme de certains responsables régionaux de F.R. 3 qui préfèrent souvent renvoyer le moindre problème sur la direction parisienne plutôt que de prendre en charge les destinées de leur propre direction.

Il faut rompre aussi avec ce sentiment largement partagé par les médias français que tout ce qui se fait de bien ne vient que de Paris. Tous les autres pays européens l'ont compris et soutiennent les initiatives régionales comme facteurs de progrès et de développement pour le futur. Nous risquons d'être les derniers à prendre en compte le fait que la réalité de l'Europe est aussi celle des régions, y compris dans l'audiovisuel.

Mme Christine Boutin et M. Edouard Landrain. Très bien !

M. Michel Péricard. C'est un socialiste qui parle !

M. Bernard Schreiner (Yvelines). Mais comment y arriver ?

Lors du débat sur le rôle du Conseil supérieur de l'audiovisuel, en septembre dernier, nous avons beaucoup insisté sur la notion de contrat d'objectifs avec les sociétés nationales. Il faut étendre cette idée aux sociétés régionales de télévision. Chaque société régionale doit pouvoir établir, après discussion avec la base, avec les journalistes, les producteurs et les divers responsables, un projet complexe, portant sur plusieurs années, liant les objectifs de production, de programmation à ceux des sociétés étrangères voisines. Le devenir de la plupart des télévisions locales est transfrontières. Nous ne devons pas en avoir peur. Il est évident que les contrats d'objectifs doivent être, comme vous l'avez indiqué, madame le ministre, pluriannuels et avoir une véritable valeur de contrats d'entreprise.

Ces contrats doivent aussi tenir compte des diversités de chaque région. Il est aberrant de vouloir faire la même télévision régionale à Lille et à Marseille. D'où la nécessité de favoriser, à travers ces contrats d'objectifs établis par région, l'émergence d'une plus grande souplesse de programmation dans le cadre de la grille nationale.

Il faut responsabiliser les personnels comme les dirigeants des sociétés régionales.

M. André Santini. En créant des sociétés d'économie mixte ?

M. Bernard Schreiner (Yvelines). Sur cette base, les régions dynamiques, celles qui auront assumé leurs responsabilités, pourront, au terme de deux ou trois contrats d'objectifs, mettre en place un projet d'autonomie, de gestion et de diffusion compatible avec l'espace national et européen...

M. Edouard Landrain. Bravo !

M. André Santini. Formidable ! Au vote !

M. Bernard Schreiner (Yvelines). ... en sachant que, pour cela, il faudra trouver de nouveaux partenaires, accepter de jouer le jeu du service public avec des partenaires différents.

M. André Santini. C'est l'économie mixte !

M. Bernard Schreiner (Yvelines). Faut-il pour cela que les outils de production de F.R. 3, en particulier ceux considérés comme lourds, restent en dehors de tout équilibre de gestion et qu'ils soient étrangers au devenir de la Société française de production ?

Parler d'outils de production, c'est aussi évoquer l'Europe.

L'I.N.A., comme la S.F.P., représente des atouts importants dans le devenir européen de l'audiovisuel français qu'il soit public ou privé. Il faut donc les aider, leur permettre, à eux aussi, d'avoir des contrats d'objectifs pluriannuels leur donnant les moyens d'assumer, sur un long terme, les objectifs de service public.

En ce qui concerne les outils de production, il est clair que l'Europe dans peu d'années comptera sur deux ou trois structures de production à capacité européenne. Il est donc capital que la S.F.P., malgré ses difficultés du moment, soit de ce nombre. Pour cela les outils de production du service public ne doivent pas se combattre ; ils doivent au contraire s'allier, ce qui implique pour F.R. 3 que les structures de fabrication lourdes soient séparées de celles assurant la diffusion afin qu'il y ait transparence, équilibre dans la gestion et qu'il y ait non plus surenchère entre F.R. 3 et la S.F.P., mais cohérence et complémentarité entre les différentes sociétés du secteur public.

Reste maintenant la question cruciale du financement des différentes sociétés du secteur public.

Les 2 milliards de francs de mesures nouvelles nécessaires à la simple remise à niveau des sociétés du secteur public jusqu'en 1993 représentent une base minimale et certainement insuffisante. Nous soutiendrons donc vos efforts pour que le Gouvernement prenne en compte les besoins importants de l'audiovisuel public et ce sur une longue durée. Mais, en toute objectivité, il faut reconnaître l'effort qui vient d'être fait par le Gouvernement dans le cadre de ce rapport d'orientation. Cet effort est important et rejoint les observations que, en tant que rapporteur pour avis du budget de la communication, j'avais présentées lors de l'examen de la dernière loi de finances.

Il est nécessaire d'assurer d'une manière stable les ressources du secteur public et d'éviter les mesures occasionnelles qui peuvent être déstabilisantes pour la gestion de ces entreprises. Nous ne pouvons donc qu'approuver l'engagement du Gouvernement d'assumer une partie du budget de Radio France Internationale. Cette rebudgétisation de R.F.I. devrait économiser l'équivalent de 200 millions de francs ; c'est important.

Autre avancée significative, même si pour 1990 elle ne représentera que 70 millions de francs : la décision de prendre en compte les nouveaux exotérés de la redevance.

M. André Santini. Seulement !

M. Bernard Schreiner (Yvelines). Outre la décision de principe de l'Etat d'accepter de prendre en charge les exonérations liées à sa politique sociale, cette mesure assurera des moyens progressifs et réguliers au secteur public. Nous souhaitons simplement, madame le ministre, avoir la garantie que cette mesure sera reconduite d'une année sur l'autre, car il est souhaitable que, à terme, le 1,8 milliard que coûtent ces exonérations aujourd'hui soit pris en charge par l'Etat.

M. André Santini. Très bien !

M. Bernard Schreiner (Yvelines). Concernant la redevance, il est normal que celle-ci participe au renouveau du secteur public. Le projet, que vous nous proposez et que nous étudierons lors de la prochaine loi de finances, d'augmenter cette redevance de 10 p. 100 sur deux ans afin de l'aligner sur ce qui se pratique dans la plupart des pays européens n'est pas illogique. En revanche, il était irresponsable de l'avoir baissée de près de 10 p. 100...

M. André Santini. Pas tant que ça !

M. Bernard Schreiner (Yvelines). 9,5 p. 100, monsieur Santini !

M. André Santini. Allons !

M. Bernard Schreiner (Yvelines). ...en 1987 et 1988 lors de la privatisation de T.F. 1.

M. André Santini. Je vous répondrai tout à l'heure !

M. Bernard Schreiner (Yvelines). Le gouvernement précédent a en fait supprimé des ressources permanentes pour les remplacer par des recettes occasionnelles. Nous en payons encore aujourd'hui les conséquences et notre redevance est une des plus faibles d'Europe. Je signale à ceux qui trouveraient scandaleux d'augmenter cette redevance que la redevance allemande sera, elle, augmentée de près de 20 p. 100 au 1^{er} janvier 1990,...

M. André Santini. C'est une façon de faire l'Europe !

M. Bernard Schreiner (Yvelines). ...passant de 16 à 20 deutsche marks par mois pour satisfaire aux nouveaux besoins du service public.

M. André Santini. Vive l'Europe de la redevance !

M. Bernard Schreiner (Yvelines). Le Gouvernement a aussi décidé de maintenir les ressources publicitaires des chaînes du secteur public. C'est une sage mesure. Vous indiquez dans votre rapport, madame le ministre, que cette publicité sera contenue. Nous souhaiterions avoir plus de précision sur ce terme et sur les mesures que vous comptez prendre. Ou bien estimez-vous que le maintien du contingentement en durée et en nombre d'écrans publicitaires suffira pour que cette source de financement reste compatible avec les missions du service public de télévision ?

Cette limitation des ressources publicitaires pour les chaînes du secteur public doit peut-être avoir des contreparties. Il est envisageable qu'une partie du marché publicitaire consacré à l'audiovisuel puisse automatiquement aller à un fonds de soutien à la création audiovisuelle. Une taxe existe déjà sur le chiffre d'affaires des chaînes privées et alimente le compte de soutien. Néanmoins, cette proposition mérite étude car elle permettrait de trouver des moyens supplémentaires pour l'ensemble de la création française, ce qui est l'un de vos objectifs, mais à condition que la répartition des aides liées au compte de soutien se fasse en stricte parité pour le moins avec la production cinématographique.

En conclusion, nous sommes d'accord, madame le ministre, avec vous sur les objectifs que vous nous présentez concernant le devenir de l'audiovisuel public français.

M. André Santini. Mais...

M. Bernard Schreiner (Yvelines). Comme vous, nous croyons aux raisons de son existence, à la nécessité de ses missions, à leur caractère irremplaçable dans la vie de notre société.

Nous exprimons quelques réserves sur l'un des moyens que vous proposez et nous vous demandons, pour cela, de nous donner toutes les garanties nécessaires - vous avez déjà commencé à le faire - pour qu'il n'y ait pas de réduction de l'espace public. Mais, comme je le disais, l'arbre ne doit pas cacher la forêt. Ce problème n'est qu'un élément d'un rapport important, très riche en propositions et qui définit enfin une stratégie et des moyens nouveaux pour le secteur public. De ce débat, de ces orientations, en attendant vos précisions, le groupe socialiste vous remercie, madame le ministre. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. André Santini, au nom du groupe U.D.F.

M. André Santini. Madame le ministre, chers collègues, nous avons écouté avec beaucoup d'intérêt ce que M. Schreiner vient de déclarer. Il ne fallait pas voir d'ironie dans nos approbations. Nous sommes heureux de son évolution intellectuelle...

M. Louis de Broissia. Insuffisante !

M. André Santini. ... et nous regrettons qu'elle ne soit pas encore bien appréciée du Gouvernement...

M. Bernard Schreiner (Yvelines). Je ne sais pas si c'est réciproque, monsieur Santini !

M. André Santini. ... qui, j'en suis sûr, avant le dépôt de ce projet de loi, aura progressé dans notre sens.

Nous sommes appelés aujourd'hui à parler de la télévision et de son secteur public. Il s'agit non pas de retracer l'évolution de ses statuts mais simplement de constater que leur rapide évolution depuis cinq décennies a mis en relief la difficulté du problème posé.

Pour l'homme de bonne volonté que je crois être, cela suffit à rendre les propos qui vont suivre fort sages dans leurs ambitions, mais fermes dans les principes qu'ils sous-tendent.

Le secteur public de l'audiovisuel se trouve confronté depuis quelques années à une concurrence qu'il maîtrise difficilement. Au moment où le Gouvernement envisage une augmentation de la redevance en 1990 et en 1991, les chaînes publiques voient leur audience tomber à 36 p. 100. Il s'agit d'un véritable défi qui n'est pas fait pour déplaire, mais nous sommes de ceux qui pensent que les hommes de talent ne font point défaut au sein du secteur public.

Il convient toutefois d'utiliser au mieux ses potentialités, tout en faisant davantage confiance aux capacités d'innovation d'un groupe qui doit être plus solidaire et qui reste attaché à des valeurs qui lui confèrent ses lettres de noblesse.

Ce débat doit être celui de la clarification. C'est ce que nous attendons de vous, madame le ministre, et je reconnais que les divergences de vos parlementaires ne vous facilitent pas la tâche. J'ai même l'impression que le groupe socialiste s'est rendu au chevet de votre projet comme les infirmières de Vienne.

M. François Loncle. C'est de très mauvais goût !

M. André Santini. On attend maintenant de l'opposition qu'elle remplace S.O.S.-Médecins !

J'articulerai ma réflexion autour de trois axes : quelles missions pour l'audiovisuel public ? Quel support pour la production ? Quels financements ?

Sur le plan des missions, vous avez, madame le ministre, récemment souhaité, et vous venez de nous le confirmer, qu'Antenne 2 et F.R.3 développent une stratégie de groupe permettant de coordonner leurs programmes, leurs régies publicitaires et leurs achats et puissent bénéficier d'une présidence commune. Voyons en détail ces propositions.

Une stratégie de groupe. Nous ne voyons pas à cet égard et fondamentalement matière à critique...

M. Michel Français. Très bien, monsieur Santini !

M. André Santini. Merci de me rendre vos applaudissements !

... tant il est vrai que la concurrence à laquelle se livrent certaines entreprises fait dire que le secteur public joue contre lui-même et reste préjudiciable à la cohérence du groupe face au secteur privé. Elle explique en grande partie les difficultés du secteur public de production. Une nécessaire harmonisation des talents est souhaitable - nous en sommes conscients - mais cela suppose que soit prise en compte l'intégralité des dysfonctions apparentes ou cachées. Ainsi la complémentarité de l'offre des programmes, indispensable afin de garantir la satisfaction des publics les plus divers, doit se combiner avec une cohérence des grilles de programmation. Il est suicidaire de diffuser à la même heure des types de programmes similaires ou des émissions ayant pour cible, comme l'on dit, un même public.

Cette dynamique de groupe doit s'appuyer sur une solidarité de moyens adaptée aux contraintes du marché. La création d'une régie publicitaire unique, dotée d'une politique commerciale suffisamment souple de vente d'espaces sur les réseaux, doit pouvoir se conjuguer avec une plus grande coordination de la production. Il faut que les chaînes publiques parlent entre elles afin de renouer la confiance et briser les réflexes de méfiance hérités du passé.

Pourquoi ne pas imaginer que cette dynamique puisse déboucher sur une véritable politique de coproduction entre les chaînes publiques ? Politique qui pourrait à court terme aboutir à des achats groupés, comme le suggérait un rapport récent, soit des droits de diffusion des œuvres cinématographiques et audiovisuelles, soit des droits de retransmission des grands événements.

On n'efface point du jour au lendemain les réticences réciproques, mais nous restons convaincus qu'il suffit parfois de se tendre la main pour avancer utilement.

Si les pouvoirs publics pouvaient s'y employer, le service public aurait gravi la première marche d'un édifice qui pourrait le conduire au renouveau. Telle est notre première proposition.

Il serait alors temps de créer des synergies plus fortes avec l'ensemble des partenaires naturels des chaînes concernées. J'entends par là, non seulement les radios, avec lesquelles il serait envisageable d'accroître notamment les accords de coproduction, mais également les entreprises de prestations de service, tels la S.F.P. ou l'I.N.A.

On ne reviendra pas à cet égard sur le malheureux contentieux des relations entre les diffuseurs et les producteurs. Rappelons simplement que les uns et les autres ne peuvent que pâtir de l'absence d'informations réciproques et du climat généralisé de suspicion.

Cette nouvelle donne, qui met en évidence la solidarité de groupe entre les différentes sociétés de l'audiovisuel public, doit laisser intacte l'image de chacune des chaînes. La complémentarité n'est pas la confusion des rôles et nous souhaiterions avoir quelques précisions sur les missions envisagées pour chacune.

Il ne faudrait pas, en effet, que l'une ou l'autre pâtisse de cette « nouvelle » solidarité. Car si la complémentarité tend à améliorer d'ambitieux objectifs d'audience, elle ne vise pas à mettre en place un système contribuant à crédibiliser l'une au détriment de l'autre.

J'en viens à la présidence commune.

Les deux chaînes, tout en gardant leur autonomie, nous dit-on, auront une présidence commune. Sur ce point, nous aurions souhaité, madame le ministre, quelques précisions complémentaires.

De toutes vos propositions, cette disposition seule exige une modification législative. Un projet de loi devra donc être déposé sur le bureau de cette assemblée, avant la fin de la présente session, nous a-t-on précisé.

Dès lors - et ce sera ma première interrogation - faut-il considérer cette volonté comme le secret désir de voir se profiler un nouvel O.R.T.F. ?

Ma crainte se trouve renforcée par la perspective, présentée comme une rationalisation de la production, d'un rapprochement de la S.F.P. des centres de production de F.R.3, et le renforcement des commandes devant être passées par les chaînes publiques à cette même S.F.P. J'y reviendrai tout à l'heure.

Nous croyons savoir que vous rejetez cette objection, mais nous ne pouvons ignorer l'avis de certains de vos amis, qui ne manqueraient pas de mettre en avant les avantages d'une intégration totale du secteur public, oubliant par là même les effets bénéfiques de la concurrence non seulement sur le fonctionnement, mais aussi sur l'image des entreprises publiques.

Enfin, la présidence serait « épaulée » par un comité stratégique, ce qui ne serait pas nécessairement une mauvaise chose pourvu qu'il comprenne le responsable des régies publicitaires et le directeur des programmes de chaque société.

Rappelez-vous que François Léotard avait déjà parlé de la création d'un pôle public. Encore faudrait-il qu'il n'y ait pas là la première tentative de reprise en main de l'information, information parfaitement libre - devons-nous le rappeler ? - depuis l'application de cette loi Léotard.

Quoi qu'il en soit, l'adoption avant la fin du mois de juin, d'un tel projet de loi poserait un problème d'ordre juridique, les mandats respectifs des présidents d'Antenne 2 et de F.R.3 s'achevant début décembre, mandats qu'à l'automne dernier vous vous engagez à mener à leur terme. Nous serons particulièrement attentifs aux éclaircissements que vous pourrez nous apporter afin d'apaiser cette angoisse.

Sur le plan de la production, l'existence d'un double réseau de diffusion couvrant dans de très bonnes conditions techniques la presque totalité du territoire constitue pour le secteur public de l'audiovisuel un avantage décisif, qui devrait permettre une politique exemplaire de complémentarité et de diversité.

Le potentiel public de production surtout est irremplaçable par ses performances technologiques et sa participation directe à l'effort de recherche dans les techniques audiovisuelles.

Vous avez à cet égard, madame le ministre, manifesté votre désir de rationaliser la production publique, en resserrant notamment les liens entre les sociétés de programmes et la Société française de production, dont vous souhaitez conforter le redressement. Il s'agit là d'un vaste problème qui mériterait à lui seul un débat parlementaire.

Faute cependant de connaître avec précision les propositions que vous ne manquez pas de faire à la représentation nationale, il m'est seulement loisible de vous transmettre quelques principes simples auxquels - nous l'espérons - vous souscrirez.

Je ne reviendrai pas sur la faiblesse du niveau d'activité de la S.F.P., qui ne fait que refléter l'atonie des activités de production, même si l'année 1988 marque une inflexion favorable des produits d'exploitation. Il est plus notable de souligner que l'existence d'un outil public de production véritablement opérationnel dépend notamment de ses moyens financiers.

La S.F.P. a-t-elle les moyens de ses légitimes ambitions ? C'est une question à laquelle on nous a, paraît-il, répondu tout à l'heure, madame le ministre, ce géant de la prestation étant aussi, à l'échelle européenne, une petite entreprise de production.

Aujourd'hui l'activité de la société s'est davantage orientée vers une mise à disposition de moyens, au détriment de son activité de production. Est-ce tout à fait rationnel, alors que la plupart des professionnels savent que l'on est au seuil d'une grave crise de la prestation, en partie liée à l'augmentation considérable du coût des émissions et de la relative stagnation de la demande en vidéo mobile ? Mais est-ce tout à fait surprenant ? Loin de nous l'idée d'incriminer une société dont les salariés possèdent une qualification et une expérience qui, dans l'audiovisuel plus encore que partout ailleurs, constituent un formidable atout.

Nous voulons simplement dire que son avenir est en partie lié aux efforts qu'elle saura faire afin d'apporter aux programmeurs les mêmes avantages qu'ils retirent de la production privée. Cela suppose un réel esprit d'initiative et une grande souplesse dans les réponses faites.

Vous comprendrez aussi notre inquiétude devant cette querelle des quotas. Soyons, là encore, lucides : pour nous, les quotas ne sont pas une réponse politique satisfaisante. Ils ne sont qu'un premier stade en attendant que soit définie une véritable politique européenne de l'audiovisuel. Mais peut-on nous informer sur cette politique ? Vous savez que le problème est aujourd'hui très grave.

L'entreprise S.F.P. doit également pouvoir compter sur un atout considérable dont ses concurrents privés usent avec habileté. En effet, la faiblesse de son niveau d'activité pèse sur ses résultats financiers et s'est traduite par la disparition progressive de sa capacité d'autofinancement. La détérioration de sa trésorerie a conduit l'Etat à la doter en capital. Mais il reste qu'il lui est aujourd'hui malaisé de s'aligner sur les conditions financières proposées par le secteur privé de production.

Ne serait-il pas plus crédible, madame le ministre, que la S.F.P. se voit dotée des moyens financiers qui lui permettraient enfin d'initier des productions de qualité ? Ne serait-il pas plus « rationnel » que l'Etat dote l'entreprise en début d'exercice plutôt que de voir se développer un système pervers le conduisant à combler les déficits successifs ? Sa stratégie commerciale et sa capacité d'initiative s'en trouveraient revigorées.

Le Gouvernement ne doit pas oublier que la concurrence rappelle que l'audiovisuel n'est affaire ni d'idéologie ni de goûts culturels. C'est une industrie qui, même publique, doit être compétitive. L'économie générale de ce secteur d'activité, caractérisée par un petit nombre d'acheteurs de produits très coûteux, veut qu'une même production ne puisse être mise en chantier sans l'accord d'un diffuseur et que le produit soit très largement, voire intégralement, préfinancé. La S.F.P. ne saurait, comme le précise avec justesse le rapport de la commission « production-patrimoine », échapper à cette logique qui est celle de l'ensemble de la production.

Rationaliser la production, c'est enfin éclairer d'un jour nouveau les rapports parfois conflictuels qu'entretiennent la S.F.P. et l'appareil de production régional de F.R. 3.

Une stratégie de groupe, pour une question de survie, doit pouvoir être initiée, qui pourrait aboutir, si j'en crois certains propos, au transfert de l'appareil de production régional de F.R. 3 à la S.F.P. Compte tenu des handicaps de cet appareil, ne risque-t-on pas alors de mettre en péril le redressement en cours de cette dernière ? Pouvez-vous sur ces différents points, madame le ministre, nous apporter les résultats de vos réflexions ? N'est-on pas en train de brader F.R. 3 ?

En ce qui concerne les financements, et j'en terminerai par là, le Gouvernement a récemment confirmé le financement mixte de l'audiovisuel public par la publicité et par la redevance.

S'agissant de la publicité, je me félicite avant tout que les responsables n'aient pas cédé aux appels de certains idéologues qui souhaitaient voir supprimer la publicité sur les chaînes publiques (*Sourires sur les bancs du groupe socialiste.*) avant de la remplacer par une taxe sur la publicité des autres médias.

Les « dangers d'une dérive commerciale aboutissant à la perte d'identité du service public », pour reprendre votre formule devant la commission des finances du Sénat lors de l'examen du projet de loi de finances pour 1989, nous incitent cependant à rester vigilants : ils tendent à nous faire admettre le principe, à terme, d'une régression de la part relative des ressources publicitaires, c'est-à-dire une diminution des ressources globales du secteur public.

Si l'on peut convenir d'introduire un contingentement de la publicité diffusée par le secteur public qui soit justifié par l'attente du public ou par des obligations d'intérêt général, en revanche, il apparaîtrait absurde d'interdire à ce dernier l'accès à des moyens financiers nécessaires aux missions qui lui sont imparties.

Or s'il relève du truisme d'affirmer que le secteur public de l'audiovisuel est investi à l'égard de la collectivité nationale de responsabilités particulières qui justifient son existence, nous ne voyons point en quoi le caractère commercial des chaînes évolue avec le niveau des recettes publicitaires.

En d'autres termes, les missions de service public dévolues à chacune d'entre elles ne sont pas altérées par un pourcentage donné de ressources extérieures.

Comme le précise avec beaucoup d'à-propos le sénateur Cluzel, « A. 2 ne se départit pas plus de ses missions de service public et d'intérêt général que F.R. 3, et pourtant 60 p. 100 des recettes de cette chaîne proviennent du marché publicitaire ».

A propos des ressources publiques, vous avez récemment affirmé, madame le ministre, votre désir de voir évoluer la redevance...

M. Thierry Mandon. Que vous avez diminuée !

M. André Santini. ... au cours des deux prochains exercices, afin que la France puisse se rapprocher du niveau atteint dans les autres pays européens.

J'observe que voilà un des rares secteurs où le gouvernement socialiste agit vraiment pour l'Acte unique européen. Si l'Europe doit servir à justifier une augmentation de la redevance,...

M. Thierry Mandon. N'importe quoi !

M. André Santini. ... pourquoi la redevance ne servira plus, à R.F.I. notamment, pour accroître la présence de la France sur la scène européenne et internationale ?

Vous n'avez toutefois avancé aucun chiffre à l'occasion de la présentation de cet objectif. En outre, n'existe-t-il pas d'autres façons de procéder qui éviteraient de recourir à une majoration des tarifs de la redevance supérieure à l'indice des prix, majoration dont la légitimité risque de ne pas paraître évidente à un téléspectateur qui peut avoir accès à des chaînes non financées par la redevance et qui subit parfois des mouvements de grève qu'il juge souvent avec sévérité ?

Je me suis amusé, madame le ministre, à établir un petit tableau, sur la redevance depuis 1980.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Ah ! Très bien !

M. André Santini. C'est un exercice tout à fait méritoire. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

M. Bernard Schreiner (Yvelines). Vous auriez pu le faire plus tôt !

M. André Santini. Oui, mais il fallait sortir du faux débat.

M. Hubert Falco. Bravo !

M. André Santini. Et je suis navré de vous dire, madame le ministre - mais peut-être vos services ont-ils fait le calcul - qu'en francs constants, la redevance a baissé depuis 1980. A l'exception des années 1982 et 1983, deux oasis pour vous, la hausse de la redevance fut en effet constamment inférieure à celle de l'indice des prix à la consommation.

M. Hubert Falco. Eh oui !

Plusieurs députés du groupe socialiste. Et alors ?

M. André Santini. Ainsi, chers collègues socialistes, lorsque vous dites : « Nous, nous sommes intelligents, nous sommes pour le service public ; la preuve c'est que nous augmentons la redevance », cela est absolument démenti par les faits.

M. Bernard Schreiner (Yvelines). Vous ne répondez pas à la question !

M. André Santini. Chers amis, trouvons un point d'entente pour ce mauvais débat.

Il serait sans doute plus opportun d'améliorer la productivité du service de recouvrement de la redevance. Le coût de la collecte de la redevance s'élève à près de 400 millions de francs. Plus une taxe est faible, plus l'incitation à la fraude est grande, et plus les moyens nécessaires pour lutter contre cette fraude deviennent coûteux.

Un accroissement d'un point du taux de recouvrement en année pleine permet d'encaisser 70 millions de francs supplémentaires.

Je crois également savoir que vous considérez comme « hautement souhaitable » la compensation de la charge des exonérations par le budget général de l'Etat, charge évaluée à 1,8 milliard de francs. Il s'agit là d'une perspective qui ne peut que recueillir notre assentiment et que moi-même avais commis l'imprudence de préconiser lors du débat budgétaire par la voie d'un modeste amendement que, bien sûr, les socialistes avaient à l'époque refusé. Mais, après tout, à tout péché, miséricorde !

M. Bernard Schreiner (Yvelines). Vous étiez aussi ministre à un moment donné, si je ne me trompe pas ?

M. André Santini. Cette compensation a été souhaitée et annoncée pour le passé. Certains de nos collègues socialistes en parlent maintenant pour de nouvelles exonérations, soit pour le futur. Qu'en est-il exactement ?

Ce remboursement, si l'idée en est maintenue, ne pourrait-il pas être utilement secondé par une diminution du prélèvement effectué au titre de la T.V.A. ? Je crois que M. Hage s'est exprimé en ce sens.

Dans le cadre de mes fonctions gouvernementales, j'avais proposé d'abaisser le taux de T.V.A. applicable aux différentes formes de presse. Ne pensez-vous pas, madame le ministre, qu'une réduction du taux de 5,5 à 2,1 p. 100, aboutissant ainsi à un alignement sur le régime de la presse, serait enfin opportun ?

Je regrette que cela n'ait pas été fait au moment où vous aviez encore une aisance budgétaire grâce à la bonne gestion du gouvernement qui vous a précédé. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.* - *Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Le gain réalisable serait de l'ordre de 225 millions de francs, ce qui, vous en conviendrez, n'est pas négligeable.

Côté financement enfin, on parle facilement de taxation et de « forte mise de fonds », envisagée notamment en 1990 pour relancer la production, mais R.F.I., encore elle, attend toujours, semble-t-il, ses 30 millions de francs promis pour 1989.

On parle plus rarement de partenariat, par pudeur sans doute. On imagine peu, on ne sort pas de la spirale infernale « privatisation ou pas ».

Je regrette pour ma part que l'économie mixte - non pas celle dont on parle dans les magazines, mais celle que les élus locaux connaissent bien - soit écartée du débat comme axe de réflexion. J'ai même perçu une petite divergence sémantique entre les propos que M. Schreiner a confiés - je n'en revenais pas - au *Figaro* et ses déclarations à la tribune. Il avait alors repris une idée, encore de moi, qu'il a, sans doute par pudeur, oubliée dès l'instant où il est monté à cette tribune.

Je crois, monsieur Schreiner, sans y voir une panacée, que cette solution pourrait répondre de façon plausible à certains types de problèmes ou de situations.

Prenons, par exemple, le cas de F.R.3, chaîne selon vous, madame le ministre, de la différence, de l'innovation, de la découverte.

Au mois de décembre dernier, en ma qualité de président de la fédération des sociétés d'économie mixte, j'avais proposé une réflexion sur cette économie mixte pour financer F.R.3 et lui redonner du tonus. Nous connaissons les critiques formulées à son égard : gestion lourde et coûteuse, personnel pléthorique, recettes publicitaires insuffisantes, sans revenir sur l'audience faible. Son budget est de trois milliards de francs, égal à celui d'A.2, mais il est financé à 80 p. 100 par la redevance.

Cette médiocre image de marque - dont nous souffrons avec tous les responsables, tous les journalistes, tous les techniciens de F.R.3 - neutralise d'incontestables atouts :

Un réseau qui couvre l'ensemble du territoire national - un des plus beaux du monde nous dit-on régulièrement ;

Une implantation solide, une bonne connaissance du terrain, des hommes, des activités ; un potentiel considérable d'images à valoriser ; des productions de qualité, victimes de leur rareté, comme *Thalassa* et *Océaniques*.

En associant les différents partenaires du développement local - les élus, les chefs d'entreprise, les banques régionales, les organismes consulaires, les associations et la presse régionale - l'économie mixte constitue la seule organisation conciliant le profit et le service, le court et le moyen terme, l'économique et le social.

Organisées en S.E.M. locales, regroupées en une union assurant la cohérence de l'ensemble, ce schéma donnait une nouvelle chance à F.R.3, dont chacun s'accorde aujourd'hui à vouloir préserver la spécificité comme support du développement régional de l'Europe de 1993.

Si le nouvel organigramme envisagé pour les deux chaînes publiques ne l'exclut pas, il ne l'évoque hélas pas non plus. Il s'agit là, madame le ministre, d'une simple piste de travail, mais qui mériterait d'être explorée.

Le secteur public audiovisuel a perdu une partie de son audience aux heures de grande écoute. Le constat est sévère, mais il reflète la réalité. Il faut tenter d'y remédier en trouvant le juste milieu entre le primat de la rentabilité et le discours désuet sur la mission historique.

Les quelques principes qui nous ont guidés ne valent que par le désir et la volonté de certains de progresser. Nous n'affirmerons donc point, comme le fit Horace dans ses *Odes* : *Exegi monumentum aere perennius*. Nous serions simplement satisfaits d'apprendre que les hommes de bonne volonté ne font point défaut et qu'à l'aube de la libre circulation des services en Europe, il existe au sein du service public suffisamment de courage et de bon sens pour redonner à ce dernier une ambition digne de son talent. (*Applaudissements sur les bancs des groupes Union pour la démocratie française et du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Michel Péricard, au nom du groupe du R.P.R.

M. Michel Péricard. Comme le législateur l'avait souhaité au mois de décembre dernier, vous voici donc, madame le ministre, à nouveau devant le Parlement pour présenter vos analyses et vos propositions sur l'avenir du secteur public audiovisuel.

Le groupe du R.P.R. vous a écoutée avec attention et a tenté de suivre le cheminement de votre pensée qui ne lui paraît pas toujours claire.

En effet, depuis votre arrivée au Gouvernement que de volte-face, que de revirements dont certains ont dû vous être pénibles !

Vous avez tout d'abord abandonné l'idée de réintroduire la notion de service public de l'audiovisuel dans la loi Léotard, car il a bien fallu vous rendre à l'évidence que, s'il existe et doit exister un secteur public pouvant remplir certaines missions de service public, les activités de radiodiffusion et de télévision ne constituent plus en elles-mêmes des activités de service public soumis au régime juridique du même nom.

Vous avez ensuite admis que ce secteur public était devenu trop lourd et trop complexe et que la privatisation de T.F.1 avait permis de l'alléger et de le mettre en concurrence. Sinon pourquoi n'avez-vous pas proposé, comme certains, à gauche, le souhaitait de renationaliser la première chaîne ? Craigniez-vous que les spectateurs de la Une et peut-être de La Cinq ou de la Six ne descendent dans la rue ?

De même, après avoir condamné de manière claire et sans équivoque le principe des coupures publicitaires, il vous a fallu, là encore, vous rendre à l'évidence et admettre que l'on ne peut pas accepter l'existence d'un secteur privé de l'audiovisuel et peser excessivement sur ses ressources.

Enfin - rappelez-vous - vous avez même accepté, l'hiver dernier, pour maintenir l'équilibre concurrentiel entre les différentes chaînes, l'amendement validant l'extension des réseaux d'émetteurs de la Cinq et de la Six que vous aviez pourtant, dans un premier temps, très clairement désapprouvée.

Plus récemment, sur deux questions essentielles - et sur la seconde nous vous désapprouvons totalement - vous avez dû faire deux importantes concessions. Tout d'abord, et contre le vœu de nombre de vos amis, vous avez dû reconnaître la place inévitable de la publicité dans le financement du secteur public et renoncer, semble-t-il définitivement, à sa suppression. Ensuite - et là votre volte-face nous a laissés pantois - vous avez renoncé à l'institution d'un mécanisme de quotas d'œuvres européennes fixé au niveau de la Communauté, arguant du fait que la France n'a pas le pouvoir d'imposer ses vues aux autres Etats dans le cadre d'une négociation.

Madame le ministre, si je rappelle tout cela ce n'est pas, vous me connaissez, par goût de la polémique !

M. François Loncle. Oh non !

M. Michel Péricard. C'est simplement parce que l'évolution de votre pensée est significative d'une inévitable prise en compte des réalités économiques et technologiques qui s'imposent aujourd'hui en France au secteur audiovisuel et qui deviendront bientôt absolument incontournables avec le développement des réseaux câblés et des satellites.

Vous comprendrez alors qu'à la lecture de votre rapport, moins, je le reconnais, en vous écoutant tout à l'heure, j'émette une crainte : celle de voir, une nouvelle fois, le secteur public décrocher et se retrancher dans un isolement plus stérile que splendide ! Je crains, en effet, que toutes vos recules ne vous aient pas servi de leçons et que vous vouliez maintenant artificiellement « doper » le secteur public au risque de le congestionner et de hâter sa perte.

La loi de 1986 a entraîné un remodelage profond du paysage audiovisuel, elle a créé une saine émulation entre les deux secteurs, public et privé, et elle a donné au secteur privé un réel dynamisme, une nouvelle tonalité, parfois impertinente.

Avez-vous jamais réfléchi, mes chers collègues, à cette vérité que, sans la privatisation, les Français n'auraient jamais connu *Le Bébête Show* ?

M. Bernard Schreiner (*Yvelines*). Qu'est-ce que vous en savez ?

M. Michel Péricard. Parce que la frilosité politique du secteur public n'aurait pas autorisé une telle émission. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Et cela aurait été regrettable pour le pluralisme ! Les téléspectateurs apprécieraient votre attitude à propos de cette émission qui est la plus populaire !

Je crains, madame le ministre, que sous couvert de renforcer les moyens du secteur public, vous ne renforciez la mainmise de l'Etat sur l'audiovisuel, avec, naturellement, le soutien de certains des plus archaïques parmi les professionnels, tentés par le repli sur soi et le retour aux vieux démons du corporatisme.

Tout d'abord, et cela ne laisse pas d'être inquiétant, dans votre rapport, le téléspectateur est le grand absent. J'ai noté que, saisie par le remords, vous en avez un peu parlé tout à l'heure à cette tribune.

Il n'est fait référence à aucune étude sérieuse de ses attentes, des ses goûts ou de son usage de la télévision. Auriez-vous oublié que c'est pour lui, avant tout autre, qu'est faite la télévision ?

Il n'y a pas ensuite, dans votre rapport, de vision globale et cohérente du paysage audiovisuel français. Ainsi, le mouvement de privatisation dont vous avez pourtant reconnu le succès et l'efficacité en soulignant vous-même que T.F. 1 a réalisé des investissements en programmes très largement supérieurs à celui des chaînes du secteur public, fait également l'objet de critiques pour avoir diminué l'audience de ce même secteur public.

Vous avez regretté tout à l'heure que *Maria Vandamme* ait été diffusé par T.F. 1 et non par F.R. 3. L'important n'est-il pas que ce très beau feuilleton ait été diffusé. Moi, je souhaite aux auteurs et aux réalisateurs français que les chaînes privées et publiques se disputent leur collaboration quand elle est de qualité. Cette concurrence-là n'a rien d'inquiétant.

De même, le contexte international dans lequel évolue l'audiovisuel est négligé. Les conséquences du grand marché européen de 1993, le développement des satellites de diffusion directe et des réseaux câblés ne sont pas pris en compte de manière prospective et cohérente. L'internationalisation des acteurs du marché de la vidéo et ses implications ne sont même pas évoquées.

Mais c'est naturellement sur les moyens proposés pour renforcer le secteur public que nous sommes le plus dubitatifs.

Alors qu'il faudrait lui donner davantage de souplesse, vous proposez de regrouper sous une présidence unique, et donc de manière structurelle, A. 2 et F.R. 3.

Entendons-nous bien. Nous ne sommes pas *a priori* hostiles à un rapprochement des stratégies de ces deux grandes chaînes publiques. En leur temps, Jacques Chirac et son gouvernement y avaient réfléchi. Mais la solution que vous avez retenue risque de ne rien régler sur le fond, tout en présentant de sérieux inconvénients.

Mais peut-être pensez-vous que je juge les choses avec partialité, que je vous fais un procès d'intention ? Alors je veux bien prendre pour arbitre votre C.S.A., peu suspect de chercher à vous déplaire. Que dit-il dans son communiqué n° 17 du 25 avril en analysant les problèmes au fond ? Ceci :

« Au fil des mois, on a pu observer la programmation d'Antenne 2 tenter de concurrencer celle de T.F. 1, sans d'ailleurs y parvenir, délaissant ainsi trop souvent le rôle qu'il lui appartient de jouer, conformément à sa mission en matière culturelle, éducative et sociale définie à l'article 48 de la loi. »

Si c'est vrai, nul besoin d'un débat, nul besoin de l'Assemblée, nul besoin d'une loi pour réformer cela, le cahier des charges devrait suffire. »

« Quant à F.R. 3, dit encore le C.S.A., son cahier des charges ne lui assigne, hormis sa vocation régionale, aucune mission spécifique pour son programme national, comme cela

avait été le cas antérieurement, mais de manière trop brève. Elle fut successivement chaîne des régions, du cinéma, de l'information et de la culture », et, c'est moi qui l'ajoute, elle est devenue la chaîne d'un peu n'importe quoi !

Toujours selon le C.S.A., « La coexistence avec le secteur privé aurait dû stimuler le service public. Or loin d'affirmer sa différence, celui-ci s'est laissé enfermer dans le piège d'une concurrence de la programmation avec des moyens financiers plus faibles et des contraintes plus fortes. »

Les quatre rapports sur l'audiovisuel public remis le 2 mars dernier à vous-même aboutissent au même constat : la dégradation de la situation nécessite une réforme des structures mais surtout une redéfinition des missions.

Il est clair que les situations d'Antenne 2 et de F.R. 3 ne sont nullement semblables. Les problèmes de la première sont circonstanciels - ce sont des problèmes de moyens financiers essentiellement -, ceux de la seconde sont structurels.

Au lieu de fixer des objectifs clairs à ces deux chaînes qui n'ont pas grand-chose à voir l'une avec l'autre, au lieu de les obliger à un projet d'entreprise, au lieu d'organiser leurs relations par un comité d'harmonisation qui n'a nul besoin de la loi pour exister, vous avez trouvé la panacée qui fait rire ou pleurer le monde de l'audiovisuel : une présidence unique, une présidence qui se superposera aux deux administrations qui existent et continueront d'exister, un super-président et deux directeurs, de deuxième zone, et le tour serait joué !

Vous nous avez fait le reproche surprenant tout à l'heure d'avoir voulu faire disparaître F.R. 3, et je cherche sur quoi vous vous appuyez. Or c'est à ce résultat qu'on risque d'aboutir : la chaîne qui a le plus de personnel, le plus gros budget et le moins d'audience ne survivra naturellement pas à cette cohabitation forcée.

Croyez-vous sincèrement que cela soit sérieux ? Personne n'y croit. Tout le monde, y compris parmi vos amis, se demande pourquoi, et même le C.S.A., encore lui, écrit pudiquement qu'il s'interroge - admirez l'euphémisme - sur l'opportunité d'une présidence unique.

A moins qu'il ne s'agisse uniquement d'un coup pour faire partir les présidents de chaîne afin de les remplacer par vos amis. Mais soyez un peu patiente. Vous avez obtenu la tête du président de R.F.O. Celui de F.R. 3 - tout Paris le sait - partira de lui-même dans quelques jours, et le renouvellement général est pour bientôt.

J'en viens maintenant aux moyens de production sous-utilisés de F.R. 3. Vous soulignez la nécessité de leur accorder une autonomie comptable et de direction mais pour rappeler immédiatement ensuite que l'équilibre de leurs comptes d'exploitation devra notamment résulter des relations que ces centres entretiendront avec les programmeurs publics nationaux dans le cadre de contrats types.

De manière générale, vous ne semblez pas avoir renoncé au principe peu compétitif des commandes obligatoires. Ainsi, plutôt que de traiter sérieusement le problème de la S.F.P., vous préférez lui garantir artificiellement une position dominante sur le marché de la production. Pourtant, la loi de 1986, en transformant le statut et le mode de financement de cette société, avait favorisé son adaptation à la concurrence. Progressivement, elle assimilait le choc qui constitue pour elle la perte des commandes obligatoires et pouvait raisonnablement espérer un nouveau départ sur des bases financières plus saines. Je veux alerter ici le rôle qu'ont tenu pour l'y préparer Bertrand Labrusse et Antoine de Clermont-Tonnerre.

Or voici que vous vous dirigez tout droit vers un retour au passé. Il semble même que vous ayez caressé l'idée, afin de diminuer la concurrence du secteur privé de la production, d'étendre à ce dernier les conventions collectives de la S.F.P.

Quoi qu'il en soit, vos propositions, loin d'assurer la séparation des fonctions de production et de diffusion à laquelle vous sembliez tellement attachée l'hiver dernier, tendent au contraire, comme au bon vieux temps de l'O.R.T.F., à instituer une collusion organique entre elles au sein d'un même groupe public de l'audiovisuel.

Comment, dans ces conditions, prétendre respecter la séparation désormais défendue par tous entre l'audiovisuel et l'Etat ? Votre rapport traduit une véritable reprise en main du secteur audiovisuel que notre collègue Jacques Toubon avait pressentie en novembre dernier et dont il reparlera tout à l'heure.

M. André Santini. Très bien !

M. Michel Péricard. Ce recul de l'indépendance - et ce qui vient de se passer à Radio France ne nous rassure guère - trouve-t-il au moins sa contrepartie dans un renforcement réel des moyens du secteur public ? Il faut bien avouer que, dans ce domaine encore, nous sommes sceptiques.

Vous proposez certes, et nous ne pouvons que vous approuver, un remboursement par l'Etat des exonérations de redevance qui atteignent aujourd'hui 1,8 milliard de francs. Je vous rappellerai cependant que ce remboursement a existé, une ligne « recettes diverses et accidentelles » du compte spécial du Trésor sur l'emploi de la redevance étant provisionnée par le budget de l'Etat. Or ce remboursement a été partiellement supprimé en 1981 et totalement en 1983. Depuis, ce sont les sociétés du secteur public qui supportent seules, indûment, le poids de ces exonérations.

De même, nous approuvons la rebudgétisation de R.F.I., société d'un type particulier, voix de la France à l'étranger, dont le financement incombe davantage à l'Etat, directement par son budget, qu'à une redevance payée par les téléspectateurs métropolitains. Il faudra cependant que l'effort soit maintenu et qu'au fil des ans, R.F.I. ne fasse pas les frais de l'opération en voyant diminuer ses ressources. Et quand on connaît la modestie du budget du ministère des affaires étrangères...

En revanche, nous sommes hostiles, nous l'avons déjà dit, à une nouvelle augmentation de la redevance à un moment où le Gouvernement se déclare désireux de poursuivre la décélération des prélèvements obligatoires.

De même, nous sommes hostiles, à un moment où il est urgent d'harmoniser notre fiscalité avec celle de nos partenaires européens, à la création d'une nouvelle taxe assise sur les recettes publicitaires du secteur public de l'audiovisuel et *a fortiori* de la presse écrite ou de l'affichage, comme certains l'ont récemment proposé. Je sais que, pour l'heure, vous n'avez pas retenu cette proposition. Nous espérons que ce refus est définitif car une telle réforme ne manquerait pas de déstabiliser profondément le marché publicitaire et de mettre en cause l'existence même de la presse écrite.

En tout état de cause, notre hostilité à cette hypothèse repose également sur sa contrepartie : la suppression de la publicité sur les chaînes publiques. Sur cette question, nous n'avons pas, et cela me semble être un avantage par rapport à vous, une approche idéologique. Au contraire, nous voulons être avant tout pragmatiques. Après tout, s'il pouvait ne pas y avoir de publicité sur les chaînes publiques, qui pleurerait ? Mais il en faut bien, non seulement parce que, comme vous l'écrivez, elle « suit et atteste l'audience d'une chaîne de télévision », mais encore parce qu'elle est nécessaire aux ressources du secteur public.

Oui à la publicité nécessaire, non à une publicité sans limites, qui fait perdre sa spécificité au secteur public tout en le laissant tributaire de la redevance. La loi de 1986 ne disait pas autre chose : publicité limitée à partir de 1987 et pour les deux années suivantes. Nous sommes d'accord.

Au terme de ces deux années, il convient de tirer les leçons de l'expérience et de fixer, de manière pragmatique, les règles les mieux à même d'assurer l'équilibre tant du marché publicitaire que de la concurrence entre le secteur public et le secteur privé.

C'est dans le cadre que je viens de tracer que le secteur public devra trouver les moyens de faire entendre sa différence. Une meilleure définition des tâches de chacun - il faut le répéter sans cesse - une rationalisation de ses méthodes de gestion et la concurrence avec le secteur privé, source d'émulation, devront l'y aider. En revanche, si, pour plaire à certains, on le protège à l'excès, on risque alors de l'étouffer et d'aller vers une crise bien plus grave que celle qu'il a traversée à l'automne dernier.

Madame le ministre, vous êtes aujourd'hui à la croisée des chemins. Ce rapport et ce débat sur l'avenir du secteur public peuvent marquer une étape vers une reprise en main de l'audiovisuel et une étatisation regrettable du secteur public. Mais il est encore temps de faire marche arrière. L'heure n'est plus à des télévisions nationales, véritables monopoles aux mains des Etats. Les progrès technologiques comme l'évolution des mentalités s'y opposent.

Continuez alors dans la voie tracée il y a deux ans. Améliorez ce qui doit être, réparez, si besoin, les erreurs qui ont pu, ici et là, être commises. Mais ne remettez pas en cause le

mouvement de fond qui a vu le secteur public s'affranchir et se libérer. Le secteur public ne résisterait pas à cette contre-évolution, à cette marche en arrière. Ou craignez alors que, sans que nous l'ayons voulu, sans que vous l'ayez voulu vous-même, j'en suis sûr, ce débat ne soit l'un des derniers de notre assemblée sur ce sujet, puisqu'il n'y aurait plus de secteur public de l'audiovisuel français. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du Rassemblement pour la République, Union pour la démocratie française et de l'Union du centre.*)

M. le président. La parole est à Mme Christine Boutin.

Mme Christine Boutin. Madame le ministre, je vous remercie tout d'abord de nous permettre de discuter de ce rapport et de nous exprimer en toute liberté. Je tiens aussi à vous remercier publiquement de m'avoir permis de participer à l'un des groupes de travail grâce auquel il a été réalisé. La méthode est nouvelle et, même si elle est encore un peu flottante, elle pourrait servir d'exemple.

M. Thierry Mandon. Très bien !

Mme Christine Boutin. Je partage tout à fait la position de M. Schreiner sur la régionalisation. En revanche, la présidence commune ne me paraît pas une bonne solution, même s'il est indispensable de trouver une structure permettant d'assurer la complémentarité des deux chaînes du service public.

Cela dit, madame le ministre, si les difficultés auxquelles se heurte la télévision publique nécessitaient certainement un dialogue et des mesures spécifiques, le service public radiophonique méritait mieux et plus que trente lignes sur les quatre-cent-cinquante que comporte votre rapport.

N'oubliez pas, n'oublions pas la radio !

Le rapport soumis à notre assemblée se veut la synthèse des réflexions menées par les quatre groupes de travail que vous avez mis en place au mois de décembre dernier.

Lors de ces réunions, il m'a semblé qu'un sentiment diffus mais général persistait. Un faux-semblant de concertation couvrait en fait de vraies orientations préalablement décidées par le Gouvernement. Non pas que vos orientations soient mauvaises : elles flottaient dans l'air du temps au-delà des clivages politiques. C'est d'ailleurs pourquoi, sans doute, la presse s'en est fait si peu l'écho.

Pourtant, un aspect de votre rapport est primordial : la volonté de diversifier et d'intensifier les activités de l'audiovisuel public.

Je n'évoquerai ici que les problèmes de la radio du service public, l'importance de la décentralisation et le nécessaire confort d'écoute dont doit disposer le service public.

A propos de Radio France, vous évoquez à la page 10, madame le ministre, « le plan de développement des radios décentralisées qui sera recomposé puis finalisé, en tenant compte de la diversité des besoins exprimés, de façon que chacun des différents types de radios décentralisées soit convenablement doté pour faire face à ses besoins spécifiques ». Mais qui va définir les limites de ces besoins spécifiques et que veut dire « convenablement doté » ?

Vous savez mieux que moi que le budget de Radio France a été simplement reconduit cette année, qu'il est difficile à exécuter et que vingt-trois postes ne sont pas financés. Vous savez également que le plan de développement est en état d'hibernation, la régionalisation léthargique et l'atmosphère au sein des services lourde d'insatisfactions.

Le plan de développement des radios décentralisées sera finalisé, dites-vous. Cela veut-il dire que le Gouvernement souhaite achever la décentralisation ?

Actuellement, la décentralisation radiophonique ne couvre que 50 p. 100 du territoire français. Or l'égalité de tous devant le service public exige que l'on continue à créer des stations dans les zones qui ne sont pas encore couvertes.

Les radios locales sont une chance pour Radio France et notre pays face à la concurrence accrue des réseaux privés. Grâce à l'interaction entre les radios locales et les chaînes nationales, Radio France peut disposer d'exceptionnels moyens d'information sur l'ensemble du territoire. C'est une question de volonté politique.

Il convient aussi de doter Radio France d'un budget qui lui permette de renforcer et d'étendre son réseau de diffusion ; d'améliorer la réception de l'ensemble des programmes et de réduire les zones d'ombres. Si nous voulons par exemple que France Info, dont le succès incontestable devrait

permettre le développement, soit étendu à l'ensemble du territoire français sur la base de bassins de 50 000 habitants, vingt nouveaux émetteurs sont nécessaires d'ici à 1990.

Enfin, j'appelle l'attention du Gouvernement sur une question qui n'a même pas été mentionnée dans les divers rapports sur l'audiovisuel : les atteintes au confort d'écoute dont est victime Radio France. La possibilité d'écouter une radio du service public est un droit pour chacun.

En tant qu'élus, nous sommes les premiers à entendre les doléances de nos concitoyens sur ce sujet. Je demande que le Conseil supérieur de l'audiovisuel, qui est chargé de la police des ondes, fasse au moins respecter la loi et que Radio France bénéficie de la priorité inscrite dans les textes au titre du service public.

Un exemple simple nous vient de Belgique, avec le regroupement de toutes les fréquences du secteur public sur une même plage de la bande F.M. Cette solution aurait l'avantage, premièrement, d'éviter les brouillages du service public, deuxièmement, de fidéliser l'auditoire, et, troisièmement, de faciliter la recherche des fréquences, notamment pour les automobilistes qui traversent différentes régions. Le C.S.A. pourrait-il envisager une telle solution lors d'une prochaine redistribution des fréquences ?

La radio publique nationale coûte cher, mais les autres pays occidentaux nous envient son professionnalisme, sa créativité, sa diversité. Si nous souhaitons préserver ses qualités face à la concurrence et aux évolutions technologiques et lui permettre de répondre à sa mission, il faut augmenter fortement ses moyens financiers. Est-ce votre volonté, madame le ministre ? Cela vous est-il possible ?

En ce qui concerne R.F.I., 1989 devait être une bonne année. Or, à ce jour, la dotation de 30 millions de francs ne lui a toujours pas été versée, ce qui rend sa gestion délicate.

Sur votre instruction, madame le ministre, R.F.I. n'a pas pu soumettre au C.S.A. la proposition de placer sur TDF 1 un programme en langues européennes parallèle au programme en français. Il semblait pourtant opportun, pour stimuler l'intérêt des Européens pour notre pays, de pouvoir les toucher dans leurs langues.

Quant au plan de développement de R.F.I., son adoption n'est toujours pas effective, même si le conseil des ministres du 26 avril 1989 a retenu un objectif allant dans ce sens.

La radio est la grande oubliée de ce rapport, de ces débats. Je vous mets tous en garde. La radio fait maintenant partie intégrante de notre culture. Nous vivons avec elle. Permettez-moi cette comparaison : lorsque nous tous, êtres vivants, respirons, nous ne pensons pas à l'oxygène qui est nécessaire à notre vie. Attention à ne pas négliger la radio de service public au risque d'étouffer l'ensemble du service public de l'audiovisuel.

En conclusion, madame le ministre, vous est-il possible de rassurer, en termes chiffrés, les auditeurs et les personnels pour le meilleur de notre culture radio et télévisuelle. *(Applaudissements sur les bancs des groupes de l'Union du centre, du Rassemblement pour la République et Union pour la démocratie française.)*

M. le président. La suite du débat est renvoyée à la prochaine séance.

5

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour ;

Suite du débat sur la déclaration du Gouvernement sur l'avenir, les missions et les moyens du secteur public audiovisuel.

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-huit heures cinquante-cinq.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

CLAUDE MERCIER